

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



D.I.L.A.
CN=DILA -
SIGNATURE-03,OU=000-
2
13000918600011,O=DILA-
,C=FR
75015 Paris
2017-09-23 08:02:18

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 402
29 - Finistère
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Brest

COMITÉ D'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS CYCLISTES NATIONAUX (COECYN).

Objet : organiser des événements cyclistes nationaux dans le Finistère, et particulièrement à Plougastel (Championnats et Coupes de France)

Siège social : mairie, 1, rue Jean Fournier, 29470 Plougastel-Daoulas.

Date de la déclaration : 15 septembre 2017.

Personnes en charge de l'administration de votre association

Titre de votre association

COMITÉ
D'ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS
CYCLISTES
NATIONAUX (COECYN)

Date 15/09/2017

Personnes chargées de l'administration de votre association (le conseil d'administration, dont le bureau ou l'équivalent)

Veillez indiquer le nombre de personnes chargées
de l'administration de votre association (conseil
d'administration ou équivalent) : 4

Dirigeant 1

Fonction au sein de l'association Co-Président

Civilité M

Nom CAP

Élu - maire Plougastel.

Prénom(s) Dominique

Nationalité Française

Profession Maire

Nom de la voie 10 route de Bodonn

Pays FRANCE

Code postal 29470

Localité PLOUGASTEL DAOULAS

Dirigeant 2

Fonction au sein de l'association Co-Président

Civilité M

Nom MUSSET

Prénom(s) Gurban

Nationalité Française

Profession Journaliste
Nom de la voie 46 rue du Port
Pays FRANCE
Code postal 29460
Localité HOPITAL CAMFROUT

Dirigeant 3

Fonction au sein de l' association Trésorier

Civilité M

Nom NICOLAS

Prénom(s) Bernard

Nationalité Française

Profession Retraité

Nom de la voie 3 route de Loperhet

Pays France

Code postal 29470

Localité PLOUGASTEL DAOULAS

Élu - Plougastel
Adjoint chargé des finances

Dirigeant 4

Fonction au sein de l' association Secrétaire

Civilité M

Nom LIRZIN

Prénom(s) Thierry

Nationalité Française

Profession Préparateur de
Commandes

Nom de la voie 334 rue du Ménez

Pays France

Code postal 29420

Localité MESPAUL



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28-11-2017

Date de convocation
22-11-2017

Date d'affichage des délibérations
29-11-2017

L'an deux mille dix sept, le vingt huit novembre, à 18:30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Bernard DE CADENET, Françoise MORVAN, Jean-Paul TOULLEC, Bernard NICOLAS, Michel CORRE, Catherine BOTHUAN, Raymond-Jean LAURET, Michel PAUGAM, Patricia JOLLY, Nathalie BATHANY, Pascal JEULAND, Nathalie UGUEN, Stéphane MICHEL, Emilie LE MAITRE, François THOUROUDE, Haoua LE GALL, Gisèle LE GUENNEC, Joël LABAT, Maryannick GUIVARCH, Aude BURGER-CUZON, Serge BORVON, Laëtitia DOLLIOU, Claire LE VOT, Yvan LACHUER, Stéphane LE GALL, François CORRE

Etaient absents :

Jean-Baptiste LHOTTE

Procurations :

Françoise LOUEDEC à Patricia HENAFF, Gwenaelle GOUENNOU à Bernard NICOLAS, Gilles GRALL à Joël LABAT

Secrétaire de séance : Madame Claire LE VOT

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

M. le Maire

Bonsoir à tous, bienvenue à ce conseil municipal. J'ai demandé à Claire Le Vot d'être secrétaire de séance.

Claire Le Vot procède à l'appel.

M. le Maire

Très bien, merci. Le quorum étant atteint, nous allons débiter ce conseil. Dix délibérations à l'ordre du jour plus une question écrite posée par Stéphane Le Gall que nous verrons en fin de conseil.

A l'ordre du jour

1. Commission n°4 Culture, Sports et Vie associative : Remplacement d'un membre
2. Budget principal : décision modificative n°4
3. Attribution des subventions exceptionnelles et de sponsoring
4. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'organisation d'évènements cyclistes nationaux (COECyN)
5. Convention relative au financement du dispositif de maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020
6. Exercice de droit de préemption urbain : modification de la délégation générale
7. Programme d'actions en faveur des milieux aquatiques
8. Foncier : acquisition de la parcelle BC 86 à Kerdrevel
9. Foncier : acquisition des parcelles BC 92, BC 94 et CV 245 à Kerdrevel
10. Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle BY 263 au Vergoz, à la société ENEDIS
11. Délégations prises en vertu de l'article L.2122-22

Installation d'un conseiller municipal suite à démission

M. le Maire

Tout d'abord, l'installation d'un conseiller municipal pour que nous soyons au complet. Suite au départ d'Aude Seac'h, je profite de ce début de conseil pour remercier Aude qui a fait pratiquement dix ans au sein de cette instance, je veux remercier Aude pour son engagement au sein de la vie de la commune de Plougastel et de ce conseil municipal. Elle arrivée en 2008, elle a passé beaucoup de temps au niveau des différentes commissions et de son engagement. Elle prend de nouvelles responsabilités dans son travail donc je tiens à la féliciter au nom du conseil municipal et puis à lui souhaiter bonne chance, bon vent dans ses nouvelles responsabilités. Je sais qu'elle restera tout de même très active sur la commune dans d'autres actions qu'elle mène. Merci Aude au nom du conseil municipal et bonne continuation dans tes activités. Nous souhaitons la bienvenue à François Corre qui rejoint ce conseil municipal donc il va être actif sur les trois ans de mandat qui restent jusqu'aux prochaines élections. Bienvenue au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal dans cette instance. Il n'y a pas de vote, je déclare juste François Corre installé dans ce conseil.

Délibération 1 - Commission n°4 Culture, Sports et Vie associative : Remplacement d'un membre

M. le Maire

Automatiquement, qui dit nouveau conseiller dit modification des commissions, c'est la première délibération. Vous le voyez, c'est la commission 4, Culture, Sports et Vie Associative, qui reste la même avec un changement nom pour nom. Aude Seac'h cède sa place à François Corre qui rejoint la commission 4. Est ce qu'il y a des remarques ? Il n'y en a pas. Je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée, je vous remercie.

2017-11-01

Commission n°4 Culture, Sports et Vie associative : Remplacement d'un membre

Rapporteur

Dominique CAP, Maire

Exposé :

M. le Maire rappelle que la commission N°4 Culture, Sports et Vie Associative, est composée des membres suivants :

Liste Plougastel en Action	Liste Plougastel à Venir	Liste Vivons Plougastel Intensément
Nathalie BATHANY	Marie Annick GUIVARCH	Serge BORVON
Dominique CAP		
Michel CORRE		
Pascal JEULAND		
Claire LE VOT		
Françoise LOUEDEC		
Aude SEACH		
François THOUROUDE		

Mme Aude SEAC'H ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

M. le Maire propose la candidature de M. François CORRE.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver, par un vote à main levée, la composition de la commission N°4 Culture, Sports et Vie Associative, ainsi qu'il suit :

Commission n°4 Culture, Sports et Vie Associative

Liste Plougastel en Action	Liste Plougastel à Venir	Liste Vivons Plougastel Intensément
Nathalie BATHANY	Marie Annick GUIVARCH	Serge BORVON
Dominique CAP		
François CORRE		
Michel CORRE		
Pascal JEULAND		
Claire LE VOT		
Françoise LOUEDEC		
François THOUROUDE		

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....27
Conseillers représentés3
Ayant voté pour.....30
Ayant voté contre.....0
S'étant abstenu0
N'ayant pas pris part au vote.....0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Délibération 2 - Budget principal : décision modificative n°4

M. le Maire

La délibération numéro 2, c'est la décision modificative numéro 4, Bernard Nicolas.

Bernard NICOLAS

Oui, la décision modificative numéro 4 a pour objet en section de fonctionnement de mettre le budget à hauteur de la pénalité que nous allons payer en 2017 pour un montant de 31 000 euros, et en section d'investissement il s'agit de financer des investissements qui auraient eu lieu en 2018 et nous avons pensé qu'il fallait les anticiper en 2017 cela concerne l'Avel vor, du mobilier et du matériel de bureau, dans l'informatique des logiciels pour la mairie, des frais d'études et des dépenses imprévues. Ces investissements ont pour objet de maintenir, voire de développer l'attractivité de notre commune. Cette décision modificative numéro 4 a été présentée en commission plénière.

M. le Maire

Très bien, est ce qu'il y a des remarques sur la DM numéro 4 ? Il n'y en a pas, je la sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors abstention de l'opposition. Qui est pour ? Elle est adoptée, je vous remercie.

2017-11-02

Budget principal : décision modificative n°4

Rapporteur

Bernard NICOLAS, Adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale

Exposé :

Le rapporteur fait savoir qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement du budget 2017 conformément au tableau ci-dessous :

Fonct°	Nature	Opé.	Chap.	R/O	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT						31 000,00 €	31 000,00 €
01	739115		014	R	Prélèvement au titre de l'art. 55 de la loi SRU	31 000,00 €	
01	73111		73	R	Taxes foncières et d'habitation		31 000,00 €

Fonct°	Nature	Opé.	Chap.	R/O	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT						0,00 €	0,00 €
01	2313		23	R	Travaux - Immobilisations en cours	- 230 000,00 €	
33	2188		21	R	Autres matériels - Avel vor	60 000,00 €	
33	2184		21	R	Mobilier	40 000,00 €	
020	2183		21	R	Matériels de bureau et informatique - Mairie	50 000,00 €	
020	2051		20	R	Logiciels - Mairie	20 000,00 €	
01	2031		20	R	Frais d'études	10 000,00 €	
01	020		020	R	Dépenses imprévues	50 000,00 €	

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal 2017 telle que présentée dans le tableau ci-avant.

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....27
 Conseillers représentés3
 Ayant voté pour.....23
 Ayant voté contre.....0
 S'étant abstenu7
 N'ayant pas pris part au vote.....0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Délibération 3 - Attribution des subventions exceptionnelles et de sponsoring

18h40 – Arrivé de Laëtitia DOLLIOU

M. le Maire

La numéro 3, l'attribution de subventions exceptionnelles de sponsoring, Pascal Jeuland.

Pascal JEULAND

Oui, il s'agit d'attribuer des subventions exceptionnelles à des associations sportives de la commune. La première concerne Claudine Boudier qui pratique le Longe-côte, qui a démarré il y a plus d'un an sur Pors Gwen, et n'ayant pas de club à Plougastel, elle a décidé de se licencier à Portsall et de ce fait elle a participé au championnat de France de Longe Cote pour lequel elle a terminé sixième. Le club a pris en partie les charges liées à ce déplacement et elle a sollicité la commune pour une aide financière pour laquelle nous proposons 100 euros. La deuxième concerne l'ADASAP qui a participé à un concours national de danse cet été et qui, pareil, sollicite une prise en charge des déplacements donc nous proposons 200 euros, à noter que lors du concours, l'équipe de danse a terminé 3ème national. La troisième demande qui concerne le club de Savate Boxe française pour lequel deux jeunes ont participé au championnat de France après les étapes locales et régionales et même chose le club étant assez jeune, le budget global a été assez important, ils ont également sollicité une subvention exceptionnelle et pour laquelle, tout comme l'ADASAP, il est proposé 200 euros. Enfin la dernière subvention, qui est plus du sponsoring que de la subvention exceptionnelle, puisque cela concerne un navigateur originaire de Plougastel qui a participé à la transat 6.50 La Rochelle-La Martinique et pour lequel nous proposons la subvention qui est allouée pour les sportifs de haut niveau, niveau national ou international, soit 465 euros.

18h43 – Arrivé d'Emilie Le Maitre

M. le Maire

Très bien, est ce qu'il y a des remarques sur ces subventions ? Stéphane Le Gall.

Stéphane LE GALL

Oui dans un premier temps, je profite de cette délibération pour réitérer ma demande de communication et de médiatisation des résultats des sportifs de haut niveau sponsorisés par notre commune. Qui autour de cette table était au courant d'un crowdfuding monté par Patrick Jaffré pour participer à la mini transat dont nous venons de faire écho ? Le second point concerne le forum des associations sportives que vous allez, d'après la presse, organiser en juin prochain. Vous avez même organisé une réunion dernièrement à ce sujet avec les différents acteurs sportifs de notre commune. Ce qui ressort de cette réunion, c'est qu'aucune association présente n'était intéressé par votre proposition, car inadaptée au niveau de la date. Alors, pourquoi maintenir ce forum si personne n'y trouve d'utilité ?

M. le Maire

Pascale Jeuland.

Pascal JEULAND

Alors je vais répondre sur la première question déjà. Comme je l'avais annoncé lors de la commission plénière, il sera fourni un état des subventions qui sont attribuées au niveau des différents sportifs financés par la commune et comme j'avais précisé, nous étions un peu court en délai pour le donner aujourd'hui, ce sera communiquée. Concernant le forum sportif, ceux qui étaient présents lors de la réunion la semaine dernière, ce sont les associations qui ont participé au premier forum et ces associations ont elles-mêmes fixé la date du troisième dimanche de juin et elles souhaitent que la date soit récurrente sur cette période-là. Je ne sais pas d'où viennent les informations des personnes qui ne souhaitaient pas cette date-là, ce sont elles-mêmes qui l'ont choisi. En ce qui concerne le forum des associations sportives, il n'est pas encore acté que soit définitif, comme je l'avais annoncé lors de la première édition, c'est un forum qui se voulait être au mois de juin pour répondre à la demande de nombreux clubs qui se doivent d'engager les équipes avant la mi-août or sur un forum en septembre c'est trop tard pour certains clubs. Donc c'était le choix des associations d'avoir ce forum un peu plus tôt et elles-mêmes ont choisi la date du troisième dimanche de juin.

M. le Maire

Stéphane LE GALL.

Stéphane LE GALL

Oui j'ai bien compris pour la communication, je parlais aussi de médiatisation parce que je pense à Patrick Jaffré, comme je le disais, personne ici n'est au courant qu'il avait monté un financement participatif et je pense qu'il serait intéressant que dans le site web de la mairie, parce que j'ai été voir sur les sportifs de haut niveau les dernières parutions datent de 2011 donc je pense qu'il y a beaucoup de sportifs depuis qui ont montré haut les couleurs de Plougastel, j'aurai bien voulu avoir une médiatisation de ces sportifs-là. Je ne demande pas à connaître l'argent qu'ils ont touché, c'est un peu suivre leur palmarès, voir s'ils ont des difficultés, ça pourrait peut-être inciter certains Plougastel à les aider. Concernant le deuxième point, alors j'ai mal entendu mais il me semblait, je suis quasiment certain, que lors de cette réunion, que vous avez organisé, toutes les associations ont dit que la date du mois de juin ne les intéressait parce qu'au niveau de leur calendrier, cela ne pouvait pas marcher. Alors vous me dites que des associations qui ne sont pas venues ont opté pour le troisième week-end de juin, maintenant si vous me dites que les associations qui ne viennent pas ont le choix, je ne comprends pas.

M. le Maire

La demande de faire un forum en juin pour le sport est une demande des associations sportives parce qu'en septembre, toutes les équipes sont engagées, c'est trop tard pour le sport. Alors pour se faire connaître peut être mais concernant les bouclages pour les équipes. Il y a suffisamment de bénévoles sportifs autour de cette table, tout le monde sait que c'est en juin que nous faisons les fins de saison et les engagements. Le premier forum sport, comme l'a dit Pascal Jeuland, a été fait et mis en place à la demande des associations sportives, ce n'est pas une lubie de l'adjoint aux sports. Effectivement, après il faut faire des bilans et états des lieux et faire évoluer les choses mais en tout cas le choix du mois de juin, c'est une demande des sportifs. Concernant la communication, nous pouvons sûrement mieux faire mais je sais que le responsable du service des sports communique régulièrement sur les sportifs sur le Facebook sport de la mairie. Il y a un suivi des sportifs qui est fait mais nous pouvons sans doute mieux faire. Je pense que nous essayerons de faire un récapitulatif des résultats année par année des sportifs que nous accompagnons mais je sais que le Facebook sport de la commune est très présent là-dessus. Pascal, autre chose ?

Pascal JEULAND

Régulièrement, pas dans chaque Gariguette mais presque, il y a toujours un sportif qui est mis à l'honneur avec un article. Sur la dernière concernant le mi-mandat, il y avait la liste d'une bonne partie des sportifs qui sont aidés et pour répondre à la question de Stéphane Le Gall en commission plénière sur le logo de la ville sur les voiles ou autre, la photo qui y était montrait bien le logo Plougastel sur la voile de la planche.

M. le Maire

Bien les subventions proposées, nous allons les voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elles sont adoptées, je vous remercie pour les sportifs.

Attribution des subventions exceptionnelles et de sponsoring**CADRE BUDGETAIRE**Montant de la dépense H.T. : €TVA :Montant de la dépense TTC : 965 euros€Fonctionnement : FonctionnementInvestissement :Budget : 2017Imputation budgétaire : 6745**Rapporteur**

Pascal JEULAND, Conseiller municipal délégué aux Sports

Exposé :

Claudine BOUDER résidante de Plougastel Daoulas pratique depuis plus d'un an le Longe Côte, Marche Aquatique. Cette discipline sportive n'étant pas proposée à Plougastel, Mme Boudier est actuellement licenciée au Centre Nautique de Portsall et s'entraîne pour les compétitions régionales. Fin septembre, elle a participé au 3^{ème} championnat de France de Longe Côte. Claudine BOUDER sollicite une aide financière pour une prise en charge partielle de ses frais occasionnés lors de ce déplacement.

L'association ADASAP Danse a participé au Concours Technique Régional de la Confédération Française de Danse en avril dernier à Lannion. Les participants de l'ADASAP ont été décernés par les 1^{er} prix en catégorie 1 et 2 et ont été qualifiés pour le Concours National Technique fin mai à Châlons en Champagne. L'association ADASAP sollicite une aide financière pour les frais occasionnés lors de ces déplacements.

Deux athlètes licenciés à la nouvelle section Savate Boxe Française de l'association MUSHINDO Karaté Club ont été qualifiés brillamment à la finale du Championnat de France Jeunes qui s'est déroulé en juin dernier en Isère. Solénie Marie Cousté finit 4^{ème} de sa catégorie après avoir rencontrée la championne d'Europe de la discipline. Ewen Fraval quant à lui a été qualifié 3^{ème} de sa catégorie. Il est à noter que ces deux jeunes athlètes étaient les 2 seuls finistériens représentés à ce championnat. L'association MUSHINDO sollicite une aide financière pour les frais occasionnés lors de ce déplacement en Isère.

Patrick JAFFRE, navigateur haut niveau, participe actuellement à la MINI TRANSAT 2017. Cette transat relie La Rochelle à Las Palmas aux Canaries où le départ a été donné le 1^{er} octobre, sur un voilier de la Classe Mini 6.50m. La seconde étape relie Les Canaries à la Martinique. La première étape s'étant achevée, il est à noter que Patrick JAFFRE a fait une très belle première manche dans sa catégorie. Il sollicite un partenariat et une aide financière pour cette performance sportive à haut niveau.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2541-12,
Vu le vote du Budget primitif relatif à l'exercice 2017 intervenu le 14 février 2017,
Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 »,
Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident
d'accorder les subventions exceptionnelles et de sponsoring sportif suivants :

- 100 € pour Claudine BOUDER
- 200 € pour l'association ADASAP Danse
- 200 € pour l'association MUSHINDO Karaté Club
- 465 € pour Patrick JAFFRE

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote.....	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Délibération 4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'organisation d'événements cyclistes nationaux (COECyN)

M. le Maire

Délibération numéro 4, l'attribution d'une subvention exceptionnelle au comité d'organisation d'événements cyclistes nationaux, le COECYN. Plougastel a été désigné par la Fédération Française de Cyclisme pour accueillir en 2018 le championnat de France de l'avenir. Celui-ci se tiendra du 22 au 25 août, j'avais eu l'occasion d'informer le conseil. C'est une très grande responsabilité car c'est un grand événement en termes de vélo puisqu'au-dessus il existe le champion de France professionnel et le tour de France évidemment. Nous accueillerons tous les jeunes futurs champions de France, donc cadet, junior et espoir, masculin et féminin les 2, c'est huit titres de champion de France qui vont être attribués à Plougastel sur cette deuxième quinzaine d'août. C'est 650 coureurs qui sont attendus, plus de 500 camping-cars et 30 000 spectateurs en cumulé sur les quatre jours. C'est un gros événement. En même temps, nous accueillerons la Sport Breizh, que nous accueillons depuis quelques années, et qui elle aussi vient d'entrer au niveau compétition nationale puisque la reconnaissance de la Fédération Française de Cyclisme fait que la Sport Breizh rentre en terme de compétitions nationales ; et là ce sont les meilleures jeunes espoirs qui courront sur Plougastel. Ces deux épreuves étant de niveau national, nous avons décidé de créer un comité d'organisation dans lequel se trouve, bien sûr, la commune mais je souhaitais également que les acteurs du cyclisme départemental au moins soient présents et donc ils sont actifs dans ce comité. Le comité est donc chargé d'organiser ces deux événements nationaux sur Plougastel, particulièrement le championnat de France qui va être le grand événement de la métropole sur la fin de l'été, qui va être amené à booster la fin de l'été de la métropole. A ce propos, nous avons une première subvention que nous votons à ce conseil, qui est de 7 000 euros. La participation globale de la commune sera de 50 000 euros dont 30 000 en financement direct et 20 000 en apport logistique : personnel, barrières, matériels et autres. D'autres partenaires sont également sollicités sur un tel événement : la métropole -j'ai un accord, j'étais avec le Président Monsieur Cuillandre ce matin qui m'a confirmé le soutien de la métropole à ce championnat-, la région, le département ainsi qu'un certain nombre de partenaires privés et les contacts sont déjà bien en cours et j'espère que nous aurons les réponses positives rapidement. Voilà l'ensemble des partenaires qui sont sollicités. Le budget global des deux épreuves de 343 000 euros, avec une participation de Plougastel évaluée à 50 000. Il est proposé au conseil d'approuver le partenariat entre la ville et le COECYN, l'octroi d'une subvention de 7 000 euros sur cette fin 2017, le solde sera donné lors du conseil de février du budget primitif, et d'autoriser le Maire à signer tous les actes entre la ville et le COECYN pour la création de la coupe de France cycliste de Dn1 et le championnat de France de l'avenir de cyclisme. Pour information, un autre des partenaires que j'ai rencontré la semaine dernière, qui est extrêmement intéressé par ce championnat de France, c'est Océanopolis puisque le championnat de France se tenant deuxième quinzaine d'août, et nous attendons toutes les régions de France et d'Outre-Mer qui seront présentes à Plougastel, avec énormément de public familial, souvent les familles accompagnent leurs jeunes qui font les courses, et Océanopolis compte monter une opération d'information, de séduction et nous ferons également cela au niveau du musée de la fraise et du patrimoine de Plougastel, nous profiterons pour faire connaître notre musée auprès de nombreux visiteurs attendus sur le territoire. Ce championnat fait suite à un autre engagement sur le vélo depuis des années puisque depuis 2001 nous avons tous les ans fait des courses de vélo. Nous avons commencé tout petit par la ronde finistérienne mais depuis nous avons accueilli énormément de courses de vélo, je vais citer juste quelques exemples : je pense à l'Essor Breton, dont les étapes avaient lieu à Plougastel, qui aujourd'hui a passé une convention à l'échelle de la métropole et qui une année sur deux se passe dans le pays Lorient, l'autre année sur la métropole de Brest et aujourd'hui Plougastel est toujours un partenaire, mais aussi l'ensemble des huit communes de la métropole sont partenaires de l'Essor Breton ; j'ai également en tête le championnat de France

universitaire qui s'est tenu également à Plougastel et puis surtout le trophée de France des jeunes cyclistes que nous avons accueilli en 2012, année où nous avons eu le premier prix départemental de ville sportive. En 2012 nous avons accueilli les tous petits poussins, pupilles et benjamins de toutes les régions de France, cela s'était très bien passé. Je salue d'ailleurs Jo Salaun qui était le grand organisateur à l'époque de ce trophée de France. Maintenant, nous passons à un stade supérieur avec ce championnat de France de l'avenir. Voilà les informations que je pouvais vous donner aujourd'hui et nous tiendrons bien sûr informés l'ensemble du conseil au fur à mesure de l'évolution du projet. Est ce qu'il y a des interventions ? Stéphane Le Gall.

Stéphane LE GALL

Malgré l'intérêt que je porte aux compétitions sportives, cette délibération m'interpelle sur quelques points. La subvention demandée est de 7 000 euros cette année, de 23 000 l'année prochaine, sans compter les 20 000 d'apport indirect. Si cette année, la somme demandée est en dessous du seuil fixé pour l'établissement d'une convention, au vu du budget prévisionnel présenté en commission, une convention aurait pu et aurait dû être présentée lors de ce conseil. N'oublions pas que ce comité a été créé pour l'organisation de ces événements le 15 septembre dernier, il y a donc deux mois et demi. De plus, lors de la commission plénière, vous avez annoncé que trois personnes de la municipalité siégeaient au sein du CA de l'association, doit-on comprendre qu'un projet de convention existe et est déjà applicable officieusement ? Si tel était le cas, nous ne pouvons que regretter l'absence de place laissée à l'opposition. Ce qui pose aussi la question de la composition du conseil d'administration de cette association. Enfin dans la délibération vous évoqué un apport indirect en soutien logistique et en personnel, l'apport en personnel correspond à une mise à disposition des agents publics auprès d'une association, elle n'est possible que dans certains cas très précis et l'organisation d'événements sportifs n'en fait pas partie. Comment allez-vous faire travailler des personnels municipaux à l'organisation de ces événements tout en restant dans le respect de la législation en vigueur ? Merci.

M. le Maire

Alors sur la convention, effectivement une convention se fait lorsqu'il y a 23 000 euros de subventions. Nous aurions pu faire une subvention de 7 000 aujourd'hui et faire un apport de 23 000 en février sans forcément... nous préférons donner l'ensemble des éléments. Effectivement ce sera 30 000 euros de subvention en financier et la convention sera passée lors du conseil de février du budget primitif. Sur l'organisation, il y a effectivement trois élus. Je co-préside le comité d'organisation avec le responsable de la Sport Breizh qui est co-président également, et il y a effectivement trois élus. L'ensemble du conseil municipal sera informé lors des commissions particulièrement, Pascal Jeuland fera un point à chaque commission culture, sport et vie associative. Il y aura un suivi sur le sujet. Sur la mise à disposition en personnel, c'est extrêmement simple. Ça se fait aujourd'hui dans de nombreuses festivités ou animations, c'est à dire que lorsque vous prenez des barrières, que vous dites aux services techniques de mettre des barrières, maintenant nous valorisons cette participation, ça se fait dans toutes les collectivités. Nous n'allons pas mettre à disposition du personnel pour le comité d'organisation mais il y a du travail qui sera fait sur la commune par des agents effectivement, nous allons valoriser ce travail et valoriser les heures et valoriser l'usage du matériel comme ça se fait sur de nombreuses manifestations donc tout cela est au contraire parfaitement transparent. Joël Labat.

Joël LABAT

Oui, à titre purement d'information, a-t-on une idée des participations des autres collectivités territoriales ? Vous avez évoqué Brest métropole, le département et la région ou Océanopolis, et

cetera. Est ce qu'ils attendent simplement des retombées ou est ce qu'ils y contribuent ? C'est intéressant de savoir un peu comment ils bouclent le budget. Ensuite la deuxième question, c'est un petit peu ce qu'a dit tout à l'heure Stéphane, a-t-on une idée du coût de l'organisation d'une étape par exemple du tour de France ? C'est pour avoir un ordre de grandeur et référentiel au niveau des tarifs. Merci.

M. le Maire

Alors sur l'étape du tour de France, de mémoire je crois, mais les chiffres définitifs seront donnés lors du prochain conseil communautaire je mets donc sous réserve, que le départ du tour de France, juste le départ à Brest est autour de 70 000 euros de participation financières au comité, A.S.O qui organise le tour de France, somme généralement que nous pouvons multiplier par deux par la communication, le personnel, les réceptions, tout ce qui peut aller avec. Et une arrivée d'étape, je crois que pour Quimper, c'est autour de 120 000. Sur les autres partenaires, les discussions sont en cours, je suis en contact avec le département, la région et bien sûr la métropole. Avec la métropole, puisque c'est cet axe qui est le plus avancé, les autres nous sommes encore en discussions, nous allons fonctionner sans doute comme la commune c'est à dire qu'il y aura une partie en financier et nous sommes en train de négocier une partie en matériel. C'est à dire qu'il y aura près de 1 000 barrières, les 1 000 barrières nous ne les avons pas sur la commune. La métropole va en mettre à disposition mais ça veut dire que 1 000 barrières dit des camions, dit du personnel pour les installer, nous aurons besoin de conteneurs poubelles, nous aurons besoin d'espace et d'organisations, 500 camping-cars ne s'accueillent pas comme ça, c'est un gros boulot d'installation, il faut des points d'eau, il faut toute une logistique donc la demande qui est faite n'est pas qu'en finances mais aussi en soutien logistique et matériels. Nous avons acté le principe d'une aide financière et d'un soutien logistique, maintenant sur la hauteur nous sommes en train d'en discuter. Comme nous l'avons dit les courriers sont partis il n'y a pas très longtemps puisque nous avons eu l'attribution il y a très peu de temps donc le travail qui a été fait en un temps réduit a été de créer le comité, faire les dépôts au niveau de la préfecture et autres, de monter les dossiers de financement parce que c'est la première chose à faire, de prendre aussi les contacts avec des partenaires privés et cela va évoluer au fur à mesure. Normalement, nous avons bon espoir que l'ensemble des collectivités soit partenaires sur un tel événement. Pour vous donner juste un exemple, le Finistère 360, qui est l'ancien comité départemental du tourisme, nous sommes en contact avec eux, de même que Brest tourisme océane, parce qu'ils sont déjà en train d'imprimer leurs documents pour les salons du tourisme et ils nous ont contactés pour que nous leur donnions le maximum d'informations pour que nous soyons présents dans toutes les plaquettes qui vont être faites sur cette année 2018, notamment sur l'été 2018. Il y a une chose qui est sûre ce sont des événements où il n'y a pas d'entrées payantes, l'avantage dans ce genre d'événement c'est que les dépenses seront adaptées en fonction des recettes, nous aurons l'ensemble des recettes avant l'événement, nous sommes sur un budget prévisionnel, en fonction des recettes qui seront perçues sur les compétitions, les dépenses seront adaptées. Oui, Serge Borvon.

Serge BORVON

Oui je trouve que la démarche est quand même très peu démocratique parce qu'en effet la décision d'une manifestation sportive a déjà été prise. Sans débat auprès des élus, la seule chose que l'on nous demande aujourd'hui c'est simplement de voter et d'approuver le partenariat et de voter la subvention. Il eût été préférable, à mon avis d'avoir d'abord, un débat sur l'opportunité d'une telle manifestation sportive avec un tel investissement financier. Et puis après débat, un vote et une décision de faire ou non la manifestation. Dans l'exposé de la délibération que lit-on ? La Fédération Française de Cyclisme a désigné Plougastel comme ville hôte des championnats de

France de l'avenir du cyclisme. Elle a désigné parce que la commune était candidate, parce que quand nous lisons le Télégramme du 31 mai, il titre "France avenir 2018, Plougastel est candidate" donc je veux dire que ce n'est pas la Fédération qui a décidé comme ça, qui est désigné. Il aurait mieux valu écrire dans la délibération "qu'après acte de candidature, Plougastel a été désignée par la Fédération Française de Cyclisme" parce que désigner ça veut dire que c'est la Fédération qui décide de son autorité. Je trouve drôle la formule. En ce qui concerne la plaquette de présentation, évidemment c'est chouette, c'est alléchant mais c'est comme toute publicité pour faire vendre un produit il vaut mieux présenter les choses de la meilleure façon. Mais lorsque nous regardons de près, parce que je ne suis pas convaincu du tout par l'annonce des chiffres, entre 20 et 40 000 personnes sur quatre jours cela me semble excessif. Lorsque l'on regarde ce qui s'est fait en 2016 pour la même manifestation et en 2017, en effet à Civaux en 2016 l'estimation était de 18 à 20 000 personnes sur les quatre jours et en réalité il y a eu un pic de fréquentation le samedi à 3 000 / 4 000 personnes, c'est sûr nous étions loin de l'estimation des 18 000 personnes.

M. le Maire

Mais c'est en cumulé sur quatre jours, ce n'est pas 18 000 personnes sur une journée.

Serge BORVON

L'estimation c'était 18 à 20 000, aujourd'hui Plougastel c'est entre 20 et 40 000. En 2017 à Saint Amand Montrond, l'estimation était entre 8 et 10 000, et nous nous estimons entre 20 et 40 000 donc je doute sur les chiffres. Et en ce qui concerne les retombées économiques, je ne suis pas convaincu non plus parce qu'il n'y a qu'à regarder si j'en crois La voix du Nord qui titre en juillet 2017 " Championnat de France de cyclisme - ce n'était pas à l'avenir mais le championnat de France - un bilan mitigé en termes de retombées" donc il faut se méfier, il faut être prudent. Aujourd'hui toutes les collectivités sont en train de dire "il faut serrer les vis, il faut faire des économies" et aujourd'hui nous allons faire une manifestation qui va coûter 50 000 euros, j'estime qu'une commune comme Plougastel a peut être autre chose à faire qu'investir 50 000 euros dans une telle manifestation. J'aime bien le sport, je fais du vélo, ça m'intéresse de voir des courses de vélo mais à ce prix-là je crois que dans notre collectivité nous avons autre chose à faire. Hier, j'étais au CCAS et quand on voit la difficulté qu'ont certaines personnes je trouve presque indécent aujourd'hui de mettre cette somme lors d'une telle manifestation donc vous comprendrez que je ne vais pas voter cette délibération.

M. le Maire

J'espère vous serez cohérent avec vos propos. Je crois qu'aujourd'hui il ne faut pas tout mélanger. Nous mettons 30 000 euros, nous sommes sûrs d'une chose c'est que des centaines de milliers d'euros seront injectés dans le commerce, dans l'hôtellerie, dans la restauration, dans l'animation locale, dans la découverte de notre territoire. Le rapport entre 30 000 euros, 50 000 avec le personnel et le matériel, d'apport financier de la commune et les retombées qu'il va y avoir sur l'échelle du pays de Brest, nous n'avons pas d'inquiétude. On peut chipoter sur la somme mais en tout cas sur les retombées le ratio de 30 000 que met la commune de Plougastel, c'est en centaine de milliers d'euros que cela va retomber sans hésitation. Maintenant, effectivement vous avez le droit de ne pas être d'accord avec ce genre d'évènement que nous créons, et de voter contre. Le groupe majoritaire propose cet événement, va soutenir cette démarche, nous sommes soutenus par énormément de monde alors que nous venons de juste de démarrer. Effectivement nous étions candidats à l'accueil de ce championnat de France, ce n'était pas évident qu'on l'ait car il y avait d'autres candidats, nous l'avons obtenu dès cette année et nous allons montrer en travaillant l'accueil qu'à Plougastel, sur la métropole et dans notre département nous sommes capables

d'accueillir toutes les régions de France et donner une très belle image de notre région à des gens qui pour beaucoup d'entre eux viendront pour la première fois dans le Finistère et Nord Finistère. Ce sont aussi des gens qui reparleront de notre pays, notre région et nous espérons ensuite qu'il y aura des retombées à moyen et long terme. Ça c'est le choix que nous faisons. Alors on peut être étriqué, frileux, refermé sur soi et pas ouvert à ce genre de compétition c'est un choix, ce n'est pas le nôtre, nous défendons cet événement. Oui, Laëtitia Dolliou.

Laëtitia DOLLIU

Je voulais juste demander puisque nous parlons de 30 000 euros investis pour la ville de Plougastel avec des centaines de milliers d'euros de retombées mais pour la ville de Plougastel concrètement vous envisagez qu'il y ait beaucoup de retombées ? Est-ce que nous avons vraiment les infrastructures ? Parce qu'il me semblait que lors des fêtes nautiques, nous n'avions pas fait grand-chose sur Plougastel et la ville en elle-même n'avait pas forcément eu de retombées. Est-ce que nous avons la possibilité d'offrir des services qui pourraient avoir des retombées économiques sur notre commune ?

M. le Maire

C'est toujours difficile de faire le calcul exact, normalement les structures touristiques font des études assez fines là-dessus. Que ce soit le département du Finistère avec Finistère 360, que ce soit la métropole avec l'office de tourisme de Brest, ils ont des études reconnues au plan national. Si vous me demandez exactement combien chaque commerçant va mettre dans son chiffre d'affaire, c'est impossible à chiffrer. Je vais juste vous citer un seul exemple, sur les fêtes de Brest dont vous parlez, je ne sais plus si c'était Brest 2016 ou 2012, c'était le Super U Plougastel qui ravitaillait l'ensemble des bateaux, tous les jours il ravitaillait les bateaux de la fête donc en volume alimentaire, matériel c'est énorme, vous voyez ce sont des retombées directes. Je sais déjà aujourd'hui que les hôtels de Plougastel et du Relecq ont été réservés uniquement par la Fédération Française de Cyclisme, toutes les chambres sont réservées par la Fédération Française de Cyclisme, les équipes vont devoir se loger à Brest, à Landerneau, à Guipavas. On travaille à l'échelle d'une métropole, vous nous reprochez souvent de ne pas être assez métropolitain, Il est estimé que rien que sur la partie organisation à 1 800 nuitées d'hôtel sur ces jours-là, évidemment nous n'avons pas 1 800 chambres d'hôtels à Plougastel mais ça va être réservé jusqu'à Châteaulin, l'ensemble du pays de Brest va travailler en termes d'hôtellerie. Vous calculez juste 1 800 nuitées d'hôtel, les repas qui vont avec, rien que sur les coureurs, l'organisation vous voyez déjà les retombées financières et je ne parle pas des accompagnants donc l'impact économique est bien sûr évident pour un investissement qui est assez faible. Lorsque j'ai informé les commerçants que nous aurions l'événement, ils n'ont pas pleuré ils ont plutôt souris. Oui, Serge Borvon.

Serge BORVON

Je n'ai pas de doute de la réussite de l'organisation de la manifestation, quand on met les moyens on doit réussir, il n'y a pas de problème je ne mets pas ça en doute. Concernant les 1 800 nuitées là-dessus je suis d'accord parce que c'est le seul chiffre d'ailleurs qui ressort entre ce document ci et les deux dernières manifestations qui ont eu lieu en 2016 et en 2017, pourquoi ? Parce que les 1 800 nuitées ce sont les des compétiteurs, et à chaque fois il y a 600 compétiteurs, c'est facile en fonction du nombre de jours on calcule les nuitées. C'est le seul chiffre qui est le même en ce qui concerne les prévisions et la réalité. Mais pour le reste et y compris par rapport aux retombées, c'est pour ça que je vous ai dit allez lire l'article de la Voix du Nord sur le dernier championnat de France de Cyclisme et vous verrez y compris ce qu'ils ont essayé de mettre en place avec les

camping-cars et les circuits pour visiter la commune et les environs, cela ne s'est pas passé comme ils escomptaient. Je ne suis pas persuadé qu'il y aura autant de retombées que nous pouvons le penser.

M. le Maire

Alors je reprends juste le chiffre 1 800 nuitées jour sur quatre jours, si nous mettons une moyenne entre 30 et 40 euros la nuit nous sommes déjà à 200 000 euros de retombées sans les repas, juste en faisant un calcul simple. Vous ne contestez pas le chiffre des 1 800 nuitées, sur quatre jours cela fait plus de 200 000 euros rien qu'en hôtellerie et nous n'avons pas rajouté tout ce qui va autour donc quand je parle de centaines de milliers d'euros, je reste prudent sur les retombées, nous savons qu'elles seront bien au-delà. S'il y a un engouement aussi rapide d'Océanopolis à se rapprocher de l'organisation, c'est qu'ils ont bien vu leur intérêt évidemment. Stéphane Le Gall.

Stéphane LE GALL

Alors j'entends bien votre enthousiasme pour le challenge de l'avenir mais votre comité il organise deux courses et je suis beaucoup plus sceptique sur la première course c'est à dire sur la Sport Breizh qui fera un départ le vendredi matin de Plougastel et il me semble que, je peux peut être encore me tromper, le public n'était pas là et que pour une valeur de 100 000 euros qui est provisionnée par le comité pour la Sport Breizh pour un départ le vendredi matin, j'ai du mal à mesurer l'impact positif sur les commerces de Plougastel.

M. le Maire

Pour les commerces l'année dernière sur le jour de cette course il y a eu un impact important, les cafés, les salons de thé, les boulangeries et autres ont eu des retombées directes. C'est un ensemble, ce sont deux compétitions nationales. Et la première sert aussi, le circuit qui va être utilisé au mois de Juin va aussi nous servir fortement de répétition générale puisque ce sera exactement le même parcours qui sera utilisé, cela nous permettra effectivement d'ajuster le nombre de commissaires de course, le nombre de bénévoles nécessaires, les points sur lesquels nous devons renforcer l'organisation donc les deux courses vont ensemble et elles sont de niveau national évidemment. On nous a assuré également d'ailleurs sur le championnat la présence du nouveau président de la Fédération Internationale du Cyclisme, il viendra à Plougastel, cela montre l'importance et l'impact de la course et nous travaillons actuellement sur le nom du parrain du championnat de France alors je ne vous dirai pas son nom parce que je l'ai rencontré la semaine dernière, j'ai un accord verbal mais je peux vous dire j'espère que ce sera un breton très connu. Oui Stéphane Le Gall.

Stéphane LE GALL

Plougastel est partenaire de la Sport Breizh depuis quelques années, il y a de l'argent qui est mis tous les ans, c'était une décision qui a été prise par contre c'est vrai qu'il n'y a jamais d'études d'impact sur toutes les années qui se sont déroulées, est ce qu'il y avait un effet positif ou pas ? Nous ne le savons pas donc peut-être qu'il faudrait que la commission sportive joue pleinement son rôle et examine l'impact considérable et important de cette course si elle a vraiment lieu. C'est peut-être le rôle d'une commission de faire du contrôle et pas forcément de faire de la validation de délibérations que l'on nous propose.

M. le Maire

Alors c'est valable pour le challenge Caraty, pour le festival de l'humour, pour n'importe quel spectacle fait par la commune. J'étais tout à l'heure au conseil d'administration de Brest Aim, le conseil d'administration gère tous les équipements sportifs et culturels métropolitains et nous avons le bilan du Quartz, scène nationale, sur lequel l'ensemble des activités du Quartz, et le directeur le présentait de cette manière, on a parlé effectivement d'économie, de retombées, etc, et il nous expliquait que la culture, comme le sport généralement, on n'attend pas toujours, ce qui ne sera pas le cas de nos compétitions de vélo ici, de retombées financières sinon il y a certain spectacles culturels qui ne verraient jamais le jour, ou certaines compétitions sportives qui sont pas très médiatisée et ne verraient jamais le jour, c'est aussi le rôle des collectivités de s'engager sur des spectacles culturels qui peuvent être difficiles, qui peuvent avoir du mal à se monter, sans avoir forcément l'euro pour l'euro sur un spectacle culturel que nous accompagnons. C'est valable aussi pour des compétitions sportives, c'est d'ailleurs un peu le rôle que l'on a lorsque nous aidons nos sportifs de haut niveau, nous aidons aussi bien des sports extrêmement connus et populaires mais aussi des sports totalement inconnus dans lesquels nous avons des gens qui sont performants. Donc je crois qu'il faut sortir un petit peu de cette logique uniquement comptable parce que si aucune collectivité accompagne des événements comme le challenge Caraty, là à Brest démarre le national de pétanque, pourquoi le national de pétanque ? Je n'ai jamais eu de débat à la métropole, et je pense que Gisèle Le Guennec non plus pour décider si nous devons faire un national de pétanque pourtant nous sommes partenaires du national de pétanque au niveau de la métropole, c'est le choix de la majorité brestoise de faire ça. Je pense que ce n'est pas un mauvais choix, il faut aujourd'hui que les collectivités, surtout en cette période compliquée, doivent être porteuses de projet et d'initiatives, des initiatives qui sont fédératrices. J'ai souvenir du départ du tour de France en 2008 où le kilomètre zéro était sur Plougastel sur le vieux pont et nous avons fédéré énormément d'associations, de bénévoles sur la commune et nous avons fait un accueil remarquable à l'ensemble des vélos, des coureurs et des visiteurs sur notre territoire. Et là cette année, c'est presque un coup de chance, Brest accueille un départ d'étape, ils partent de Brest et vont sur Plouvien, c'est le pays d'Iroise, or tout le monde sait qu'une des images magiques qu'il y avait eu lors du départ du tour en 2008 c'était le passage des 200 coureurs sur le pont avec le général Leclerc qui faisait la course face à eux. J'avais eu les vieux gréements de la commune, je leur avait dit "Débrouillez-vous pour être sous le pont, tirez les bords et faites en sorte d'être là au moment où les vélos vont passer", ils m'avaient demandé comment se caler en terme de timing, je lui avait répondu "C'est assez simple, quand la caravane du tour va passer vous allez à Kerhuon comme ça vous serez prêts à revenir du côté Plougastel lorsque les vélos vont arriver." et cela s'est passé comme, l'image a fait le tour du monde. Et ça ce sont des images extraordinaires que nous montrons de la rade de Brest sur des événements où nous arrivons à fédérer à la fois des sportifs mais aussi des acteurs associatifs. Sur le championnat de France, nous travaillons les courses, les circuits seront présentés bientôt et sur le contre-la-montre nous travaillons un départ soit d'Océanopolis soit de la plage du moulin blanc de manière à ce que tous les coureurs, un par un passe sur le pont de Plougastel c'est à dire passent le moulin blanc, le Relecq Kerhuon, le pont de Plougastel et puis ensuite arrivent à Plougastel. Si nous avons une météo, et je l'espère bonne dans cette deuxième quinzaine d'août cela fera aussi des images, car il y a énormément de médias qui vont couvrir l'opération, remarquables du pont de Plougastel avec les vélos et les accompagnants, en termes de promotion de notre territoire ça sera je pense une très belle opération. Oui, Stéphane Le Gall.

Stéphane LE GALL

Oui je pense que nous nous sommes mal compris ou alors je me suis mal exprimé. Je n'ai jamais dit qu'un événement devait être rentable, je sais très bien qu'il y a une partie économique, une partie d'images et une partie de notoriété ça je le conçois et je l'ai toujours conçu comme ça. Je

voulais juste revenir sur le rôle des commissions et je pense que ce serait bien que les différentes commissions municipales voient événement par événement et essayent d'en tirer les avantages des inconvénients et voir si elles doivent perdurer c'est tout, c'était juste une remarque.

M. le Maire

Très bien, j'en prends bonne note. Nous allons passer au vote. Oui, Bernard Nicolas, pardon.

Bernard NICOLAS

Je voulais dire que les membres de la majorité qui font partie du comité d'organisation ne prendront pas part au vote.

M. le Maire

Oui donc moi-même, Bernard Nicolas et Pascal Jeuland. Donc qui ne prend pas part au vote ? Nous sommes 3. Qui est contre ? Serge Borvon. Qui s'abstient ? Stéphane Le Gall, Laëtitia Dolliou, Mariannick Guivarc'h et Aude Burger. Qui est pour ? Le reste de la majorité moins 3 que j'ai cité plus Joël Labat et Gisèle Le Guennec et Gilles Grall pardon. Merci.

2017-11-04

**Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité d'organisation
d'évènements cyclistes nationaux (COECyN)**

CADRE BUDGETAIRE

Montant de la dépense H.T. : €

TVA :

Montant de la dépense TTC : 7000€

Fonctionnement :

Investissement :

Budget :

Imputation budgétaire : 6745

Rapporteur

Dominique CAP, Maire

Exposé :

La Fédération Française de Cyclisme a désigné Plougastel ville hôte des championnats de France de l'Avenir de cyclisme, pour l'édition 2018, organisés du 22 au 25 août. L'organisation de cette épreuve nationale s'inscrit dans la tradition cycliste de Plougastel qui accueille depuis de nombreuses années la Sport Breizh, et a accueilli en 2012 le Trophée de France des jeunes cyclistes, ainsi que le Championnat de France Universitaire en 2014.

Ce sont ainsi 8 épreuves qui se dérouleront sur notre territoire, regroupant 650 coureurs, pour une fréquentation estimée à 30000 spectateurs sur les 4 jours.

Portée par le COECyN, cette épreuve repose sur un budget prévisionnel de 237 800 euros.

Par ailleurs, comme en 2017, Plougastel est retenue pour accueillir une épreuve contre-la-montre ainsi qu'un départ d'étape de la Sport Breizh 2018, organisée par le COECyN du 15 au 17 juin, pour un budget prévisionnel de 105200 euros.

Le budget global prévisionnel s'élève donc à 343 000 euros.

Considérant l'intérêt pour le territoire de Plougastel - et plus largement le territoire métropolitain - d'accueillir ces manifestations d'ampleur nationale, aussi bien en termes de retombées immédiates liées à leur fréquentation, qu'en termes de notoriété par leur couverture médiatique (presse nationale généraliste et sportive, télévision, radio, réseaux sociaux...), M le Maire propose au Conseil municipal d'accompagner le COECyN par l'octroi d'un soutien exceptionnel à hauteur de 50000 euros, dont 30000 euros de subvention directe, et 20000 euros en apport indirect (soutien logistique et en personnel...).

Au regard de l'importance de ces évènements, organisés en ce qui concerne les Championnats de France de l'Avenir pour la première fois dans le Finistère et la deuxième fois en Bretagne, d'autres partenaires institutionnels ont été sollicités (Brest Métropole, Région, Département), ainsi que des partenaires privés ayant dès à présent exprimé leur souhait de s'associer à ces manifestations.

Au titre de l'exercice 2017, il est proposé à l'Assemblée de procéder au versement d'une première partie de subvention à hauteur de 7000 euros sur l'enveloppe 2017 « subventions exceptionnelles », la partie complémentaire sera intégrée au BP 2018.

Une convention sera établie entre les 2 parties.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- approuver le partenariat entre la Ville de Plougastel et le COECyN comme exposé ci-dessus,
- approuver l'octroi d'une subvention de 7000 euros au COECyN au titre de l'exercice 2017,
- autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du partenariat entre la Ville et le COECyN dans le cadre de l'organisation de la coupe de France de cyclisme DN1 et des Championnats de France de l'Avenir de cyclisme.

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	24
Ayant voté contre.....	1
S'étant abstenu	4
N'ayant pas pris part au vote	3

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité.

Délibération 5 - Convention relative au financement du dispositif de maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020

M. le Maire

Nous passons à la délibération suivante, Jean-Paul. Nathalie Bathany, excuse-moi Nathalie, convention relative au financement du dispositif de maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus. Natalie Bathany.

Nathalie BATHANY

La ville de Plougastel-Daoulas ainsi que les communes de Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plouzané, Le Relecq Kerhuon et Brest métropole souhaitent reconduire le dispositif de maintien à domicile des personnes âgées sur le territoire communautaire et dans ce cadre d'en retenir un opérateur. L'opérateur Solia aura pour mission de poursuivre et développer les actions déjà entreprises en direction des personnes de 60 ans et plus qui résident à titre principal sur le territoire communautaire. L'objectif est de sensibiliser, d'accompagner ces personnes dans une démarche d'aménagement de leur habitat leur permettant d'y vivre dans de bonnes conditions malgré le vieillissement, le handicap physique ou psychique. Ces actions d'information, de prévention, de conseil et d'accompagnement viennent compléter la politique départementale menée sur le territoire en direction des personnes âgées. Le coût global annuel des prestations qui seront confiées à l'opérateur est estimé à 36 793,21 euros hors taxes, soit 44 151,85 euros TTC. Le montant de cette prestation sera réglé par Brest métropole, maître d'ouvrage du dispositif. Chaque commune versera à Brest métropole une contribution correspondant à un pourcentage de rémunération totale. Pour Plougastel, le pourcentage est de 5,65 %. Le coût du dispositif pour la ville de Plougastel pour l'année 2017 s'élève à 2 408,97 euros. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré il est proposé aux membres du conseil d'approuver les dispositions qui précèdent concernant la reconduction du dispositif de maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus jusqu'au 30 juin 2020 et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

M. le Maire

Très bien, est ce qu'il y a des remarques sur cette convention ? C'est quelque chose que nous connaissons déjà. Il n'y en a pas, je la sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée, je vous remercie.

Convention relative au financement du dispositif de maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus du 1er juillet 2017 au 30 juin 2020

Rapporteur

Nathalie BATHANY, Conseillère municipale

Exposé :

La ville de Plougastel-Daoulas, ainsi que les communes de Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plouzané, Le Relecq-Kerhuon et Brest Métropole, souhaitent reconduire le dispositif de maintien à domicile des personnes âgées sur le territoire communautaire et dans ce cadre, retenir un opérateur.

L'opérateur SOLIHA aura pour mission de poursuivre et développer des actions déjà entreprises en direction des personnes de 60 ans et plus, qui résident à titre principal sur le territoire communautaire.

L'objectif est de sensibiliser et d'accompagner ces personnes dans une démarche d'aménagement de leur habitat, leur permettant d'y vivre dans de bonnes conditions, malgré le vieillissement, le handicap physique ou psychique.

Ces actions d'information, de prévention, de conseil et d'accompagnement viennent compléter la politique départementale menée sur le territoire en direction des personnes âgées.

Le coût global annuel des prestations qui seront confiées à l'opérateur, est estimé à 36 793,21 € H.T., soit 44 151,85 € T.T.C. Le montant de cette prestation sera réglé par Brest métropole, maître d'ouvrage du dispositif.

Chaque commune versera à Brest métropole une contribution correspondant à un pourcentage de la rémunération totale. Pour Plougastel, ce pourcentage est de 5,65%.

Le coût du dispositif pour la Ville de Plougastel pour l'année 2017 s'élève à 2 408,97€.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver les dispositions qui précèdent concernant la reconduction du dispositif de maintien à domicile des personnes de 60 ans et plus, jusqu'au 30 juin 2020.
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Délibération 6 - Exercice de droit de préemption urbain : modification de la délégation générale

M. le Maire

La 6, droit de préemption urbain, Jean-Paul Toullec.

Jean-Paul TOULLEC

Oui cette délibération relative au droit de préemption urbain qui a pour objet la mise en conformité avec la loi Alur de 2014.

M. le Maire

Vous l'avez sur votre table car il y a eu une petite erreur dans la première délibération, elle a été corrigée sur les articles du code qui ont été changés.

Jean-Paul TOULLEC

Donc précédemment lors d'une vente d'un bien, la métropole pouvait préempter à la demande et pour le compte de la commune. Désormais avec la loi Alur et pour que la métropole puisse déléguer à la commune le droit de préemption il est nécessaire que le maire soit habilité, c'est l'objet de la modification de l'article 15 relatif à la délégation générale d'attribution du conseil au maire, cette modification permettra donc au maire d'exercer au nom de la commune le droit de préemption. C'est ce qui vous est donc soumis au vote. C'est donc une délibération qui a été et qui est prise par l'ensemble des communes de la métropole.

M. le Maire

Très bien, est ce qu'il y a des remarques sur le droit préemption ? Il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté, merci.

2017-11-06

Exercice de droit de préemption urbain : modification de la délégation générale

Rapporteur

Jean-Paul TOULLEC, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux associations patriotiques

Exposé :

Lors d'une vente d'un bien, la Métropole pouvait préempter à la demande et pour le compte de la commune. Deux actes concomitants d'achat et de revente étaient alors établis.

Or la loi ALUR du 24 mars 2014 ne permet plus ce fonctionnement.

Afin que la Métropole puisse déléguer au cas par cas à la Ville le droit de préemption pour une vente, il est nécessaire que le Maire soit habilité à exercer ledit droit pour réaliser un projet de compétence communale. Il est nécessaire de modifier le point 15 de la délibération n° 2014/04/01 relative à la délégation générale d'attribution du Conseil au Maire votée le 15 avril 2014 comme suit :

« 15 – d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.2122.22 et à l'article L.2122.23 du CGCT ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. »

Les autres éléments de la délibération 2014/04/01 restent inchangés.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de valider la modification apportée à la délibération 2014/04/01 du 15 avril 2014 en remplaçant le texte du point 15 par celui mentionné ci-dessus.

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote.....	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Délibération 7 - Programme d'actions en faveur des milieux aquatiques

M. le Maire

La délibération suivante, le programme d'actions en faveur des milieux aquatiques, Jean-Jacques André.

Jean Jacques ANDRE

C'est une délibération qui va être prise par tous les conseils de la métropole. La métropole mène des actions de protection, de gestion, de restauration, de mise en valeur sur les zones humides et les cours d'eau de son territoire depuis 93. Ces milieux naturels font partie intégrantes de la trame verte et bleue. Cette démarche s'inscrit dans la continuité du contrat territorial des milieux aquatiques. Elle est désormais rattachée au projet de territoire du SAGE de l'Elorn, pilotée par le syndicat du bassin de l'Elorn, et elle se décline à travers ce qu'on appelle le VMA, volet milieux aquatiques, qui se caractérise par un programme d'action sur toutes les zones humides et les cours d'eau de la métropole. Il y a plusieurs partenaires : l'agence de l'eau en Bretagne, le conseil départemental et la région Bretagne. Il a été établi un programme sur 4 ans, le montant prévisionnel des dépenses pour les 4 années à venir est évalué à 2 957 000 euros, intégré au plan de mandat sur le budget de l'eau et du budget général. La métropole attend des recettes, 60 % pour 1 718 000 euros. L'agence de l'eau Bretagne qui pourrait apporter 48 % soit 1 314 000 euros, le conseil départemental 7 % et la région Bretagne 5 %. Il restera à la charge de la métropole la somme de 1 238 000 euros. Une partie de ces travaux programmés sur les cours d'eau et les zones humides nécessitent des procédures administratives spécifiques et doivent faire l'objet d'un dossier d'autorisation Loi sur l'eau, il vous est donc proposé, et après avoir délibéré, d'autoriser le maire à la mise en place d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Je voudrai juste rajouter que c'est un plan qui tombe bien puisque nous avons, depuis trois ans, commencé la restauration des cours d'eau de la commune, pas pour un montant équivalent à celui-là, le montant annuel que nous mettons est 2 000 euros, ça fait 6 000 euros. Un travail conséquent a déjà été fait.

M. le Maire

Très bien, est ce qu'il y a des remarques ? Serge Borvon.

Serge BORVON

Juste une question concernant le programme sur 4 ans, a-t-on une idée de ce qui peut se faire sur la commune de Plougastel ?

Jean Jacques ANDRE

J'ai récupéré les plans, ça concerne les zones humides du secteur de la vallée du Caro et la vallée de la Fontaine Blanche. Dans les cours d'eau, il y a deux zones sensibles vers le Caro, avant l'étang du côté de Pen ar hoat et également à la Fontaine Blanche, voilà ce qui est proposé dans le plan établi.

M. le Maire

Très bien, est ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le programme est adopté, je vous remercie.

Programme d'actions en faveur des milieux aquatiques

Rapporteur

Jean-Jacques ANDRE, Adjoint délégué aux Travaux, aux Ports et au Développement Durable

Exposé :

Brest métropole mène des actions de protection, de gestion, de restauration et de mise en valeur, sur les zones humides et les cours d'eau de son territoire depuis 1993. Ces milieux naturels font partie intégrante de la Trame Verte et Bleue de la métropole (corridors écologiques et réservoir de biodiversité).

Cette politique en faveur de la Trame Verte et Bleue permet de répondre à de nombreux enjeux : restauration des continuités écologiques, prévention des inondations, qualité du cadre de vie et des paysages pour les habitants, protection de la ressource en eau, préservation de la biodiversité, développement d'activités agricoles extensives.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (2011-2015). Elle est désormais rattachée au Projet de Territoire du SAGE de l'Elorn piloté par le Syndicat de Bassin de l'Elorn. Elle se décline à travers un « Volet Milieux Aquatiques » (VMA) qui se caractérise par un programme d'actions sur les zones humides et les cours d'eau de Brest métropole.

Le VMA 2016-2019 de Brest métropole est une démarche partenariale engagée avec différents partenaires financiers qui accompagnent la métropole dans la mise en œuvre de son programme d'actions (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Région Bretagne).

Le programme d'actions prévisionnel du VMA 2016-2019 fait référence à toutes les actions qui seront mises en œuvre par la collectivité sur 4 ans : travaux d'entretien et de restauration sur les zones humides et les cours d'eau, acquisitions foncières (Bodonou), sensibilisation du public, suivis scientifiques, animation du programme d'actions, indicateurs de suivi.

Le montant prévisionnel des dépenses pour les 4 années à venir est évalué à 2 957 000 € TTC, intégré au Plan de Mandat sur le budget de l'Eau et le budget Général.

Le montant des recettes escomptées est de 1 718 400 € (60 %), réparti comme suit :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 1 394 200 € (48%),
- Conseil Départemental du Finistère : 189 600 € (7%)
- Région Bretagne à 134 600 € (5%).

Le reste à charge pour Brest métropole dans le cadre de ce programme d'actions est ainsi estimé à 1 238 600 € TTC. Pour mémoire, le montant des dépenses de la collectivité dans le cadre du contrat précédent était de 1 070 000 € TTC.

Une partie des travaux programmés sur les cours d'eau et les zones humides nécessite des procédures administratives spécifiques, et doit faire l'objet d'un **dossier d'Autorisation « Loi sur l'eau »** au titre du Code de l'environnement (articles L214-1 à L214-6). Cette procédure implique la réalisation d'une enquête publique, qui pourra être menée conjointement avec l'enquête publique DIG.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'autoriser la mise en place d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote.....	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Délibération 8 - Foncier : acquisition de la parcelle BC 86 à Kerdrevel
Et

Délibération 9 - Foncier : acquisition des parcelles BC 92, BC 94 et CV 245 à Kerdrevel

M. le Maire

Foncier, acquisition de parcelles à Kerdrevel, Jean-Paul Toullec.

Jean-Paul TOULLEC

Quatre acquisitions foncières dans le même secteur celui de la vallée de la Fontaine Blanche, nous sommes en zone N, vous avez les références cadastrales des quatre terrains. Le premier, section BC, parcelle 86, de 2 210 mètres carrés dans le prolongement du secteur lotissements de Kerdrevel et les autres parcelles se situant route de Santig Beneat, vous avez les références cadastrales, le zonage zone N et ces acquisitions se font au prix de 1,10 euro.

M. le Maire

Très bien, est ce qu'il y a des remarques ? Oui, Joël Labat.

Joël LABAT

Sur la forme, dans la délibération numéro 9, il est dit à un moment donné : "Monsieur Deuffic, demeurant 4 lieu-dit Kerdouric 29300 Mellac, propose à la ville d'acquérir trois parcelles dans le secteur de Kerdrevel dont il est propriétaire", je propose que nous disions "proposer à la ville d'acquérir dans le secteur de Kerdrevel trois parcelles dont il est propriétaire", il n'est pas propriétaire du secteur de Kerdrevel, simplement c'est pour la forme.

M. le Maire

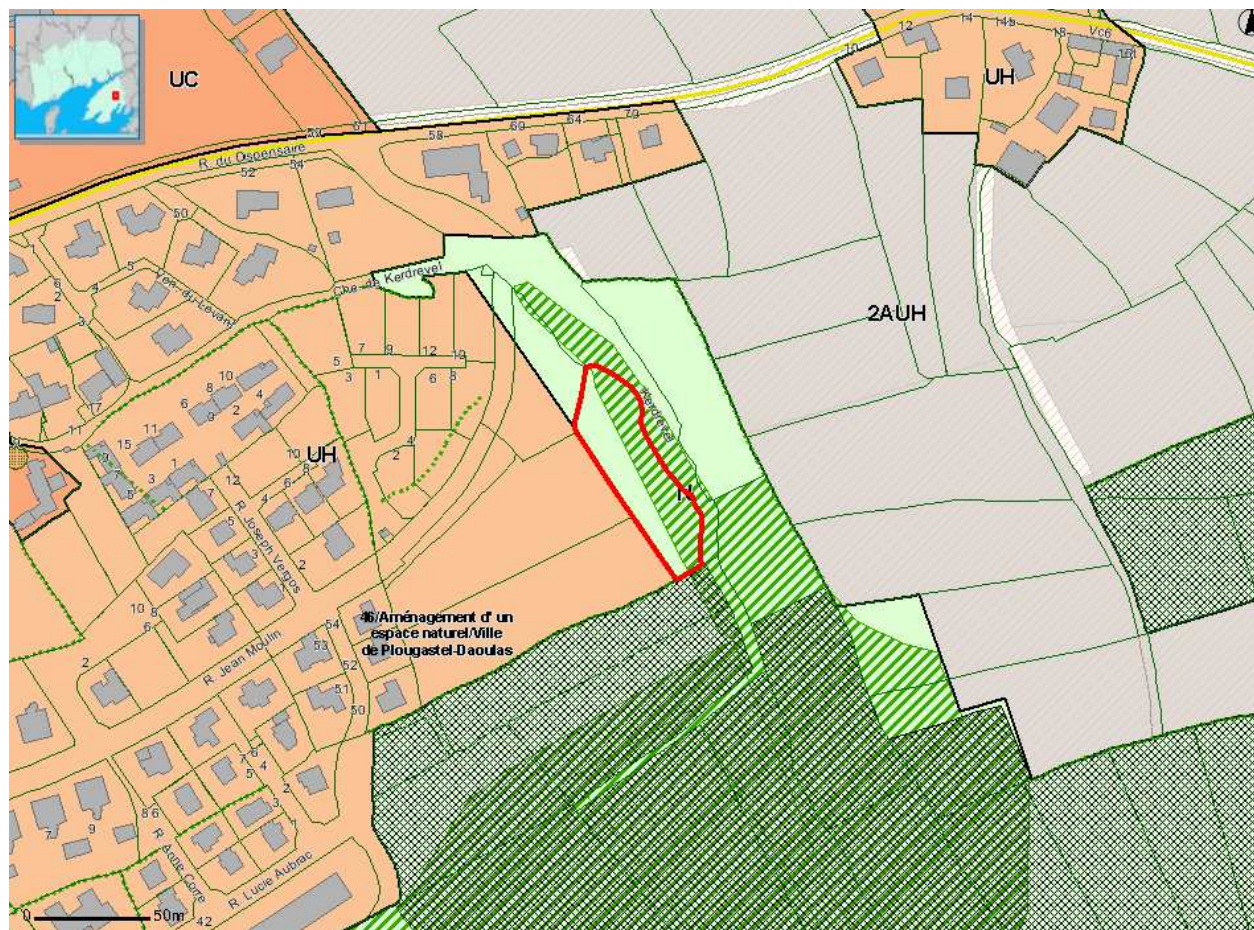
Nous demanderons aux services de changer la forme. Nous prenons en compte la modification. Je soumetts au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elles sont adoptées, merci.

Rapporteur

Jean-Paul TOULLEC, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux associations patriotiques

Exposé :

M. Jean François Kervella, demeurant 9 route de Kertangui Talaouron, propose à la Ville d'acquérir une parcelle dans le secteur de Kerdrevel. Il s'agit du terrain cadastré section BC parcelle n° 86, d'une superficie de 2 210 m². Ce terrain est classé en zone N.



Cette acquisition serait réalisée au prix de 1,10 €/m². Cette proposition a été acceptée par Monsieur Jean François Kervella.
Les frais d'acquisition seraient à la charge de la ville en sa qualité d'acquéreur.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver le projet d'acquisition de la parcelle BC 86 au prix de 1,10 €/m² soit 2 431 €
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte nécessaire et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	0

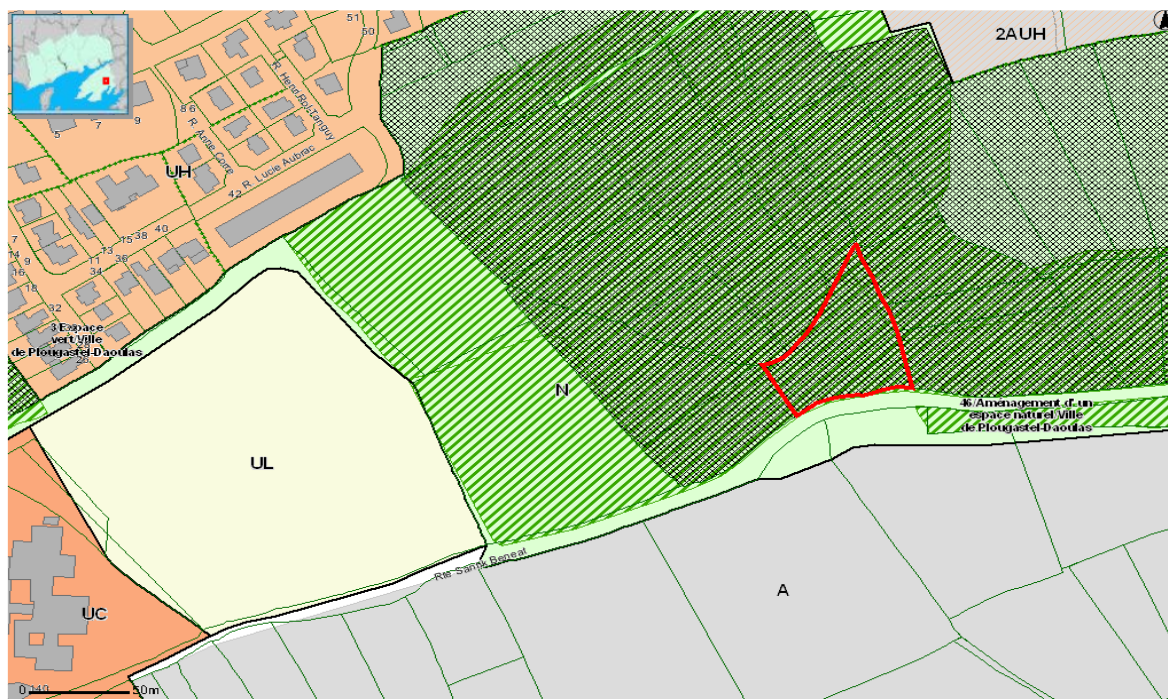
Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Foncier : acquisition des parcelles BC 92, BC 94 et CV 245 à Kerdrevel**Rapporteur**

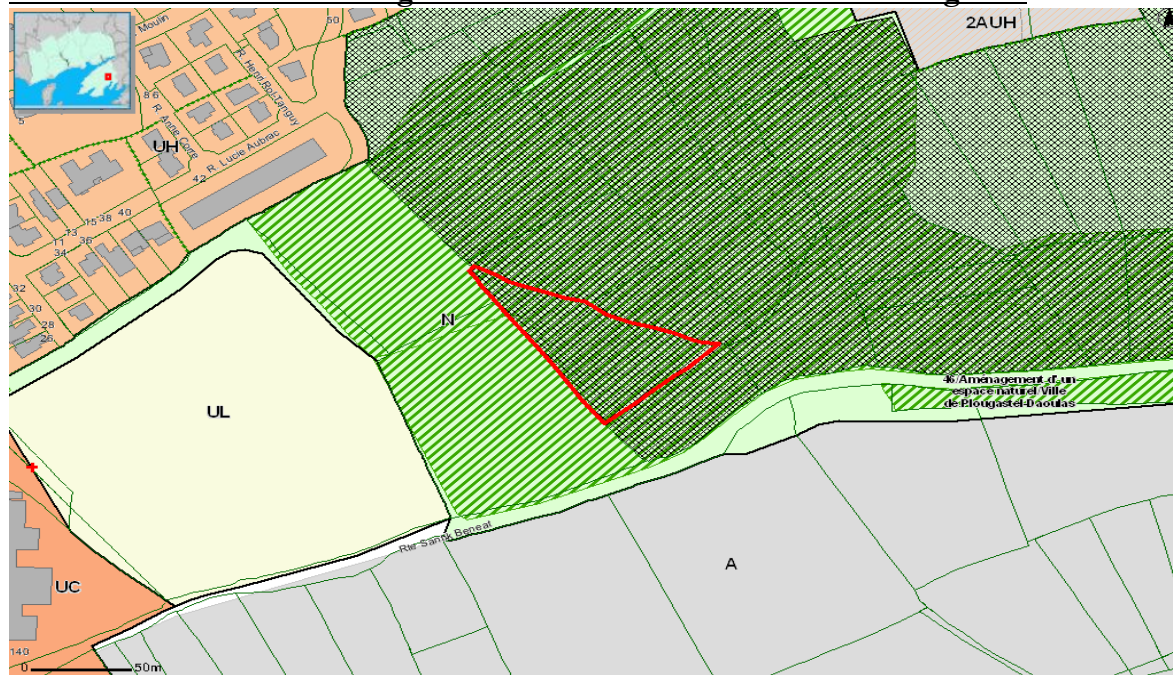
Jean-Paul TOULLEC, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux associations patriotiques

Exposé :

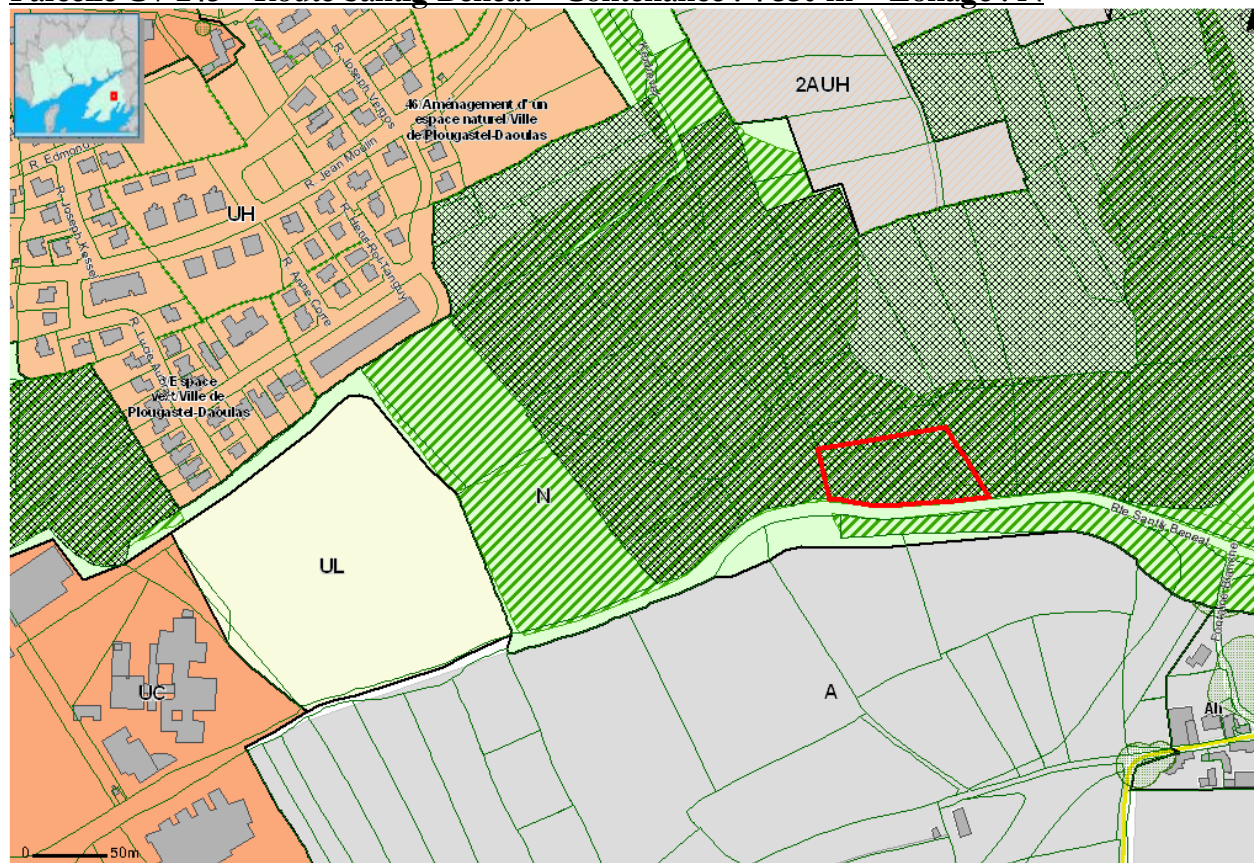
M. Deuffic, demeurant 4 lieu-dit Kerdouric 29300 Mellac, propose à la Ville d'acquérir 3 parcelles, dont il est propriétaire, dans le secteur de Kerdrevel. Il s'agit des terrains cadastrés section BC parcelles n° 92 et 94 d'une part et du terrain cadastré section CV parcelle n° 245 d'autre part.

Parcelle BC 92 – Route Santig Beneat – Contenance : 3 540 m² - Zonage : N

Parcelle BC 94 – Route Santig Beneat – Contenance : 4 176 m² - Zonage : N



Parcelle CV 245 – Route Santig Beneat – Contenance : 4 330 m² - Zonage : N



Cette acquisition serait réalisée au prix de 1,10 €/m². Cette proposition a été acceptée par Monsieur Nicolas Deuffic.

Les frais d'acquisition seraient à la charge de la Ville en sa qualité d'acquéreur.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver le projet d'acquisition des parcelles BC 92, BC 94 et CV 245 au prix de 1,10 €/m² soit 13 250,60 €
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte nécessaire et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Délibération 10 - Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle BY 263 au Vergoz, à la société ENEDIS

M. le Maire

La suivante, Jean-Paul. Tu as fait les deux, pardon. Le numéro 10, la convention avec Enedis, Jean-Jacques André.

Jean Jacques ANDRE

Il s'agit toujours, dans le cadre des enfouissements de réseaux, de l'implantation d'un transformateur situé route du Vergoz, sur la parcelle BY cadastrée numéro 263, pour 15 mètres carrés, c'est simplement le type de convention que nous passons régulièrement avec Enedis. Il vous est donc demandé d'approuver l'occupation à titre gratuit d'une parcelle de 15 mètres carrés du titre cadastrée section BY parcelle 263 située route du Vergoz et d'autoriser le maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

M. le Maire

Une délibération classique que nous avons régulièrement. Est ce qu'il y a des remarques sur cette convention ? Il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée, je vous remercie.

Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle BY 263 au Vergoz, à la société ENEDIS

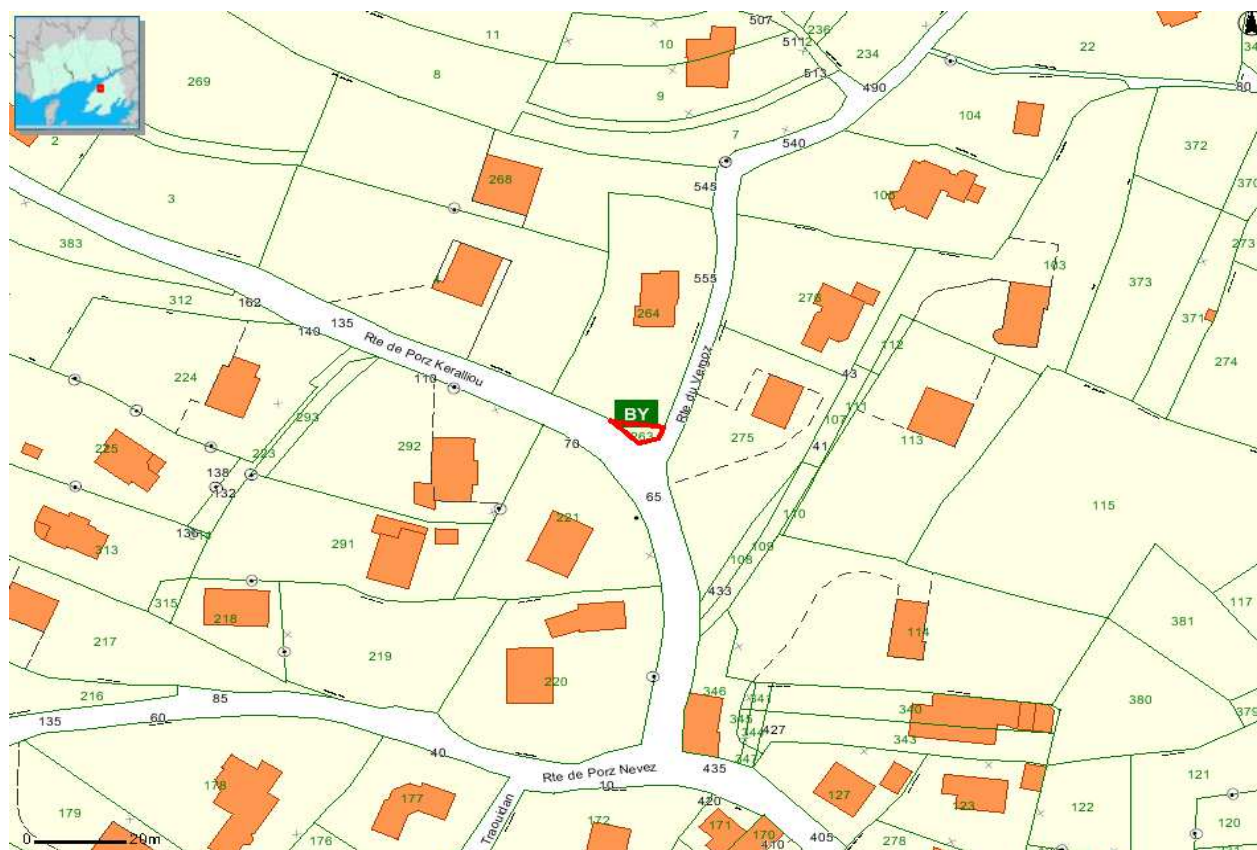
Rapporteur

Jean-Jacques ANDRE, Adjoint délégué aux Travaux, aux Ports et au Développement Durable

Exposé :

La société ENEDIS a sollicité la Ville de Plougastel-Daoulas pour occuper une partie (15m²) du terrain cadastré section BY, parcelle n° 263, situé route du Vergoz, d'une superficie totale de 30 m².

Cette parcelle est classée en zone UH au Plan Local d'Urbanisme



Cette demande a pour but la mise en place d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Les appareils situés sur cet emplacement faisant partie de la concession seront, à ce titre, entretenus et renouvelés par ENEDIS.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver l'occupation, à titre gratuit, d'une partie (15 m²) du terrain cadastré section BY, parcelle n° 263, situé route du Vergoz
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre

Entendue(s) la (les) :

Plénière des Commissions du 16-11-2017

Vote

Conseillers présents.....	29
Conseillers représentés	3
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu	0
N'ayant pas pris part au vote.....	0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Délibération 11 - Délégations prises en vertu de l'article L.2122-22

2017-11-11

Délégations prises en vertu de l'article L.2122-22

Rapporteur

Dominique CAP, Maire

L'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire, pour la durée de son mandat, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, certaines de ses attributions.

Les membres du conseil municipal prennent acte des décisions prises par délégation, depuis la dernière séance du conseil.

Numéro	Objet	Date de l'acte
2017/038	Installation d'un support de communication sur une enceinte privée	01-10-2017
2017/041	Subvention développement durable - Mise aux normes d'un assainissement non collectif - M. Arthur NOIRET	23-10-2017
2017/042	Marché de fourniture et pose de columbariums au cimetière de Keroumen à Plougastel-Daoulas : déclaration sans suite	09-11-2017
2017/043	Subvention développement durable - Mise en place d'un poêle à bûches - M. Yvon LE DALLIC	13-11-2017
2017/044	Marché d'assurances, lot 6 assurance des prestations statutaires : avenant n°1	14-11-2017

Délibération du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

Questions écrites

M. le Maire

L'ordre du jour est terminé, je vais passer à la question écrite déposée par Stéphane Le Gall.

Monsieur le Maire lit la question posée par Monsieur Le Gall.

Question pour le CM du 28 novembre

Dans la Gariguette d'octobre 2013, vous, Dominique Cap, maire de Plougastel et Vice-président de BMO déclariez : "Dans la révision du SCoT des évolutions devront se faire. Ce sera un combat de longue haleine... J'ai la ferme intention de me battre bec et ongles pour défendre les intérêts des Plougastels et la spécificité de nos villages".

En 2014, une fois devenu président de l'Association des Maires du Finistère, vous déclariez encore : « Au sein de l'AMF 29, je pourrai peser davantage dans les processus de décision, et promouvoir notre Presqu'île aux Trésors et ses symboles. Ainsi, j'entends bien faire évoluer la Loi Littoral qui aujourd'hui freine le développement économique de notre presqu'île, défendre les spécificités de nos villages et hameaux qui constituent la richesse de notre commune, mettre en place des réseaux culturels et économiques pour attirer des entreprises créatrices d'emplois ».

En cette période qui voit la fin de la révision du Scot, on peut se poser quelques questions.

En termes d'urbanisme, le projet de document final présenté en octobre dernier ne comporte pas de surprises. Seul le centre-bourg est identifié comme agglomération (Bodonn est considéré par les politiques en continuité de l'agglomération) et, en secteur rural, les cinq villages retenus (L'Auberlac'h, Sainte-Christine, Le Passage, Porz Tinduff, Kéraliou -Traouidan) sont urbanisables. Le statu quo était-il votre position ?

Au niveau du tourisme, il est écrit «Le SCoT veille au développement du tourisme dans le Pays de Brest, par la valorisation, la préservation et l'accès aux paysages, aux équipements majeurs et aux sites à forte notoriété, par la modernisation et la diversification de l'offre d'hébergement, ainsi que par une attention particulière portée au nautisme et à la plaisance » mais, malgré ses 500 Km de sentiers, ses 37 Km de littoral, ses points de vue sur la rade, Plougastel n'apparaît pas dans la liste des sites à forte notoriété. Le développement touristique et économique en sera certainement impacté. Dans le domaine de la prévention des risques technologiques, si la cohabitation avec les activités industrielles et militaires présentes dans le Pays de Brest est prise en compte dans le SCoT, on peut regretter l'absence d'éléments excluant l'implantation d'antennes d'opérateurs téléphoniques (ou autres) dans des zones habitées. Un principe de précaution devrait être appliqué, en relayant les antennes émettrices en dehors des zones urbaines et à plus de 300 mètres de toute habitation. Votre récente décision, autorisant une antenne de pilotage de l'éclairage public sur le château d'eau du Cléguer ne montre pas un fort engagement dans la prise en compte de ce risque.

Sur ces exemples comme sur de nombreux autres, l'impression donnée par vos différentes déclarations, laisse penser que seul l'urbanisme vous importe. Vous avez transmis 2 courriers aux rédacteurs du SCOT, pourriez-vous les rendre publics afin de clarifier vos positions ?

La contribution de Plougastel à ces documents d'urbanisme structurants aurait certainement mérité un large débat, mais vous en a décidé autrement. Des propositions émanant de la population par le biais de débats en réunion publique et dans les différentes instances démocratiques (commission urbanisme, conseil municipal) auraient certainement pu être prises en compte par les acteurs du pays de Brest.

Nous avons été surpris par les déclarations de votre adjoint délégué à la Vie économique lors de la commission de présentation du Scot, propos que vous n'avez pas dénoncé. Doit-on croire que vous jugez vous aussi le Scot comme une provocation vis-à-vis de notre commune ?

Stéphane LE GALL

M. le Maire

Sur le SCoT je pense qu'à un moment il faut être sérieux. Nous ne pouvons pas dire tout et son contraire, je pense que s'il y a bien des élus qui ont été présents, actifs, moteurs, peut-être un peu chiant d'ailleurs, ce sont bien les élus de Plougastel, et je pense moi en tête. Nous travaillons, cela a démarré en 2014, c'est loin d'être fini puisque c'est jusqu'à fin 2018, il reste encore un an, sur le SCoT et aujourd'hui la position du groupe majoritaire elle est connue, je l'ai donnée l'autre jour lors de la réunion plénière que nous avons faite. Je tiens juste à souligner d'ailleurs puisque la question a été posée, j'informe les membres du public, la presse et autres que nous avons fait une réunion plénière du conseil municipal, l'autre jour, sur le SCoT, c'était une plénière donc une séance non ouverte au public, la question a été posée aux membres de l'Adeupa, du pays de Brest et de Brest métropole qui nous présentaient le SCoT "combien de communes sur les 89 communes présentes dans le pays de Brest ont fait une réunion de travail avec leur conseil municipal ?" Ils nous ont répondu une seule, Plougastel. Il n'y a pas eu d'autres conseils municipaux réunis sur le sujet du SCoT dans le pays de Brest. Pourquoi ? Parce que ce sont des orientations à l'échelle du pays, il y aura ensuite les PLU, PLUi donc aujourd'hui nous sommes la seule commune à l'avoir fait lors de cette réunion, de même que lors de la réunion publique qui s'est tenue au Relecq Kerhuon il y a quelques semaines, elles sont faites pour que l'ensemble des élus puissent exprimer leurs positions, puissent donner leur avis, leurs souhaits. Le groupe majoritaire, nous avons travaillé sur ce sujet et le maire ou les deux autres élus qui sont présents à ces commissions, Jean-Paul Toullec à l'urbanisme, Jean-Jacques André qui était également présent, ont défendu les positions que nous avions. Les moments qui sont prévu pour faire des propositions dans le SCoT il faut intervenir sur les sujets. La minorité est représentée dans toutes les réunions du SCoT depuis deux ans donc si vous aviez des propositions à faire, il faut les faire remonter lors de ces réunions. Jean-Luc Polard a un peu l'habitude à chaque fois que nous avons une réunion sur le SCoT il se dit "maintenant nous allons écouter le maire de Plougastel" comme si c'était une évidence que j'allais intervenir, effectivement ce n'est pas systématique mais de façon globale j'interviens et ils connaissent la position que je défends. Alors en quelques mots, je ne vais pas faire tout le SCoT aujourd'hui, dans les quelques questions que pose Stéphane Le Gall, les villages aujourd'hui il y en a cinq reconnus, nous défendons, comme c'était le cas dans le PLUi de 2006, trente villages à Plougastel, la liste est connue, je peux la communiquer. Il s'avère que la Loi littoral aujourd'hui n'en reconnaît que cinq sur le nombre de village à l'échelle du pays de Brest. Nous souhaitons, c'est en cours et j'ai bon espoir que nous y arrivions, qu'en dehors des cinq villages que nous connaissons le Tinduff, Keraliou, Lauberlac'h, le Passage et Sainte Christine, que nous puissions avoir des villages densifiables, pas extensibles mais densifiables donc nous sommes en train de nous battre sur ce sujet-là aujourd'hui. La grande différence qu'il y a avec l'ancien SCoT et le PLUi, c'est au niveau de la jurisprudence de la Loi littoral c'est la disparition

des hameaux qui ne seront plus reconnus comme hameau mais comme habitat diffus. Nous sommes intervenus et nous sommes soutenus aujourd'hui par la majorité des communes pour permettre une évolution du bâti ancien. Il faut savoir que le plan local de l'habitat nous demande de livrer 90 logements par an donc l'une des possibilités des richesses que nous avons c'est la restauration du bâti ancien. Pour travailler là-dessus, la demande d'évolution du bâti ancien a été faite par la commune de Plougastel, soutenue par de nombreuses communes dans le pays de Brest, nous avons été moteurs et initiateurs et nous avons fait beaucoup plus que ça puisque lors de la venue du préfet du finistère et du sous-préfet de Brest, j'avais prévu dans le temps de travail que nous avions de les amener dans les hameaux et les villages pour leur montrer la réalité des hameaux et des villages de Plougastel, le préfet m'a dit tout de suite que nous pouvions pas laisser ce patrimoine s'effondrer et disparaître, il faut que nous trouvions des solutions et je l'ai dit que si je l'avais envoyé sur ces sites-là, c'est justement pour qu'il en prenne conscience parce que l'étape suivante lorsque le SCoT va être validé il va bien sûr passer dans les discussions et négociations des services de l'État. Et j'ai expliqué à Christian Clavez, qui est l' élu référent sur le SCoT, qu'il fallait que nous fassions évoluer justement ces législations sur le bâti ancien et nous avons déjà anticipé, ayant fait venir le Préfet, le Sous-préfet, j'ai bon espoir, je suis même confiant sur le sujet, que ce sujet sera pris en compte parce que nous à Plougastel, nous l'avons sur la place publique, dans le débat sur le SCoT. Donc voilà nos positions, voilà le travail que nous avons fait. Nous sommes intervenus aussi fortement sur les problèmes de transport et notamment le blocage du pont de l'Iroise, qui aujourd'hui va être un vrai souci à l'échelle du pays de Brest et sur lequel nous avons fait des différentes propositions. Voilà quelques éléments simples sur lesquelles nous avons pris position aujourd'hui, j'entends dire "il faut faire des milliers de réunions publiques et cætera, la population peut s'exprimer,..." aujourd'hui la population peut venir aux réunions publiques qui ont été faites mais je crois qu'il y a différents niveaux par contre de la minorité nous attendons toujours le moindre avis, quel avis avez-vous ? Qu'est-ce que vous pensez du SCoT ? A part dire, la majorité ne fait pas bien les choses, mais quelle est votre position ? Est-ce que vous êtes pour que nous travaillions le bâti ancien ? Est-ce que vous êtes pour plus de villages, de hameaux ? Est ce qu'il faut agrandir le bourg ? Consommer la terre agricole ? Tout ça ce sont de vraies questions et zéro réponse. Quand est-ce que vous êtes donné vos réponses ? Madame Le Guennec, cela fait deux ans qu'elle est aux commissions, je ne l'ai pas entendu dire est ce qu'il faut augmenter, densifier les hameaux ? Est ce qu'il faut faire des villages ? Je ne sais pas, je n'ai pas les prises de position publique. Monsieur Le Gall, nous sommes en conseil municipal, c'est une séance publique, comme c'est vous qui avez posé la question écrite, nous sommes tout ouïe et nous écoutons votre position sur le SCoT. Je vous laisse la parole.

Stéphane LE GALL

Alors il me semble que vous avez mis en place des commissions, il y a une commission d'urbanisme, si c'est juste pour acter la couleur d'une barrière ou d'une maison, je pensais qu'au niveau des commissions d'urbanisme des débats auraient pu avoir lieu et là vous auriez certainement eu ma position sur tous les points. Maintenant je vous ai aussi demandé un dossier d'information sur les antennes du Cleguer, conformément à la loi Abeille, vous avez deux semaines pour me le transmettre, cela doit faire trois semaines que je vous l'ai demandé, c'est un peu dommage. Sachant qu'en principe, il doit être accessible au moins deux mois avant l'installation des antennes, je n'ai pas été vérifié s'il était là. Donc déjà une position au moins de ma part, mais je pense qu'elle va être partagée par pas mal de personnes, c'est qu'une zone de protection aurait dû avoir lieu vis-à-vis des antennes émettrices et ça je ne le vois pas. Au niveau du tourisme Monsieur Cap, si vous n'écoutez pas, ce n'est pas de ma faute, mais quand je regarde toute la documentation de Brest Terre océane je ne vois nullement et jamais Plougastel nommé alors que Plougastel a des richesses, vous le dites vous-même que c'est la presque île aux trésors. Maintenant sur l'urbanisme, parce que c'est vraiment sur ça que vous voulez aller, évidemment

que nous sommes sur la rénovation du bâti ancien mais il faut l'écouter c'est tout, par contre sur les villages qui sont urbanisables actuellement, nous pouvons nous poser des questions sur le caractère judicieux de certains villages, est ce que le Passage méritait encore d'être urbanisable alors que nous savons déjà qu'il est densifié et que nous pouvons à peine encore l'augmenter ? Maintenant je pense qu'il y a d'autres villages qui auraient certainement pu apparaître là-dedans en échange du Passage, tout est peut être négociable comme vous le dites, surtout quand vous parlez du Préfet, il me semble, je suis même sûr, qu'actuellement les villages il y a une nécessité d'avoir un commerce comme c'était le cas auparavant, donc je suis prêt à en discuter encore en commission avec tout le monde et j'espère que vous y serez aussi.

M. le Maire

Juste, je peux vous assurer une chose c'est qu'on ne négocie pas un village contre un autre, ça ne marche pas comme ça, c'est méconnaître la Loi littoral de dire que nous pouvons enlever le Passage pour ajouter X ou Y à la place. Alors cela fait 15 ans que je pratique la Loi littoral, je préside la commission nationale sur le sujet, et je ne connais pas un seul territoire où l'on puisse négocier des villages. Gisèle Le Guennec, puis Joël Labat.

Gisèle LE GUENNEC

Alors premièrement, lorsque vous avez dit que la commune de Plougastel était la seule à avoir organisé une plénière, la seule du pays de Brest à avoir organisé une plénière, je pense franchement que si cette plénière a eu lieu c'est parce que nous l'avons réclamé à plusieurs reprises. Deuxièmement, vous nous dites "Nous ne connaissons pas votre position sur le SCoT", évidemment vous ne la connaissez pas, vous n'avez pas organisé de débats au sein du conseil municipal donc vous ne pouvez pas la connaître. Et moi je ne connaissais pas la vôtre non plus, je l'ai connu le 20, je vous ai posé des questions le 20 lors de la plénière pour connaître votre position sur plusieurs sujets. Alors vous ne connaissez pas la mienne non plus évidemment puisque nous n'avons pas eu de réunion pour en discuter c'est ça que je voulais avant que le document final apparaisse, que nous en discussions avant, que nous échangions sur des sujets, qui sont des sujets importants, pour Plougastel, nous sommes peut être d'accord sur certains sujets mais encore faut-il en discuter. J'ai assisté à toutes les réunions du SCoT, je ne peux pas dire que beaucoup de membre de la majorité étaient présents alors après vous dites "nous avons dit ceci, nous avons fait cela" peut-être mais je n'ai pas vu beaucoup d'élus de la majorité à ces réunions. Alors sur le SCoT à titre personnel lorsque le groupe pays de Brest solidaire existait, nous avons travaillé en groupe sur les documents que l'on avait et nous avons donné notre position sur quelques sujets, pas sur tous les sujets parce qu'il y a beaucoup de sujets dans le SCoT mais moi je l'ai fait et j'ai même produit un écrit donc moi aussi j'ai travaillé sur le sujet.

M. le Maire

Joël Labat.

Joël LABAT

Quand j'étais à BMO, j'avais souvent tendance à dire à François Cuillandre qu'au vu des conseillers communautaires j'avais un postulat qui était souvent vérifié, le postulat était le suivant : c'est que le temps consacré à une délibération ou un sujet été souvent inversement proportionnel à son importance et qu'en matière de ce code je crois que nous y sommes tout à fait. Comme Stéphane et comme Gisèle, j'ai participé à la première réunion communautaire sur le sujet, de mémoire nous étions trois de Plougastel, Gisèle, moi et Bernard Nicolas. J'ai même fait

la réflexion à Bernard "je suis surpris qu'au sein de la majorité il n'y ait pas plus de monde". La deuxième, je n'ai pas pu y aller, j'avais un zona, ce n'était pas possible. Et la troisième, je suis allé à Kerhuon où nous étions aussi assez nombreux parce que Stéphane y était, Gisèle et moi nous y étions et là pour le coup vous y étiez également avec Roger Alix. Alors c'est vrai que ça suscite pas des passions et je pense quand même, là je rejoins tout à fait ce que dit Stéphane, c'est que des sujets aussi capitaux que cela pour notre commune et pour notre pays de Brest, pour notre collectivité, notre métropole devraient faire l'objet de vrais débats pas à la sauvette, une fois que tout est fini, déjà à BMO quand nous avons eu cette première réunion, c'était déjà ficelé, j'avais même regretté à un moment donné cette réunion-là qui ne parle même pas de la découverte qui venait d'être faite sur Plougastel avec toutes les recherches qu'il y a eu. Je crois que c'est un peu gonflé quand même de votre part de nous dire que nous avons rien fait, non nous nous intéressons au sujet, nous pouvons avoir des approches différentes parce que le sujet n'est pas simple. Il n'y a pas qu'une seule vérité, nous connaissons votre défense des villages. Moi j'ai toujours pensé que l'urbanisation, il fallait peut être modérer l'urbanisation de la campagne c'est ma façon de penser mais elle n'est pas unique, il peut y en avoir plusieurs mais il n'y a pas eu de débat il faut l'admettre. C'est dommage parce que ça engage notre futur proche ou lointain parce que nous sommes tous là de passage, nous travaillons pour la commune et son devenir, qu'il soit encore possible alors c'est vrai que les contraintes sont drastiques en termes de Loi littoral notamment. Voilà un petit peu ce que je voulais. Merci.

M. le Maire

Aujourd'hui, nous sommes à une étape. Les questions qui sont posées, le tourisme nous sommes intervenus sur le tourisme, mais aujourd'hui il y a un équilibre à trouver à l'échelle du pays de Brest donc c'est vrai que quand on prend le SCoT, beaucoup de choses sont positionnées sur la métropole, c'est comme ça et quand on fait un document comme le SCoT, nous sommes pas encore au PLU, PLUi qui arriveront derrière, quand on est à l'échelle d'un SCoT, il faut aussi respecter des équilibres de territoire. Quand j'ai demandé, et c'était la spécificité de Plougastel, à augmenter le nombre de villages, je ne l'ai pas sorti de mon chapeau le nombre de villages. Le nombre de villages, la base c'est trente villages que nous avons dans le PLUi de Brest métropole en 2006, ce PLUi avait été validé par le Préfet de l'époque donc les trente villages à l'époque avait été connus et reconnus par les services de la métropole et par l'Etat. Ces trente villages nous les avons négocié un par un avec toujours la Loi littoral qui est au-dessus de l'ensemble. Quand j'ai fait cette intervention, on m'a dit, je n'ai pas le chiffre exact, que nous aurions eu, si on avait suivi notre démarche qui me semblait cohérente, autant de villages reconnus sur la presqu'île de Plougastel que dans tout le reste du pays Brest réuni. A l'époque Jean-Pierre Caroff et maintenant Christian Calvez m'ont dit c'est juste pas présentable comme dossier, nous tous nous défendons la presqu'île de Plougastel et sa spécificité, les élus du pays de Brest comprennent la spécificité de Plougastel mais à l'échelle ils ne peuvent pas aller mettre trente villages à Plougastel en sachant qu'il n'y en aura que vingt-trois autres sur l'ensemble du pays, ils ne peuvent pas défendre cette position. Donc à force de travail et de négociation, et pour le tourisme c'est pareil, il y a un équilibre des affichages sur le pays de Brest où l'on fait apparaître effectivement d'autres pôles touristiques qui, je suis d'accord avec Stéphane Le Gall, sont pas plus marquants que les nôtres sauf que dans l'équilibre du document du pays de Brest c'est à l'ensemble que nous devons faire apparaître. La grosse évolution que nous avons aujourd'hui par rapport à ces villages, nous n'en avons que cinq, c'est les villages densifiables, il y a des villages que nous ne pourrions pas étendre mais qui pourraient être reconnus comme densifiables. Ce n'est pas gagné, l'Etat n'a pas donné son accord sur ce principe aujourd'hui. Nous sommes à un instant du débat, et c'est là que le débat peut encore avoir lieu. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette notion de villages densifiables ? C'est une vraie question. La réponse est oui parce que nous n'aurons pas de reconnaissance, au vu de la Loi littoral, d'autres villages autres que les cinq, en tout cas pas pour

l'instant, mais nous aurions cette fenêtre qui permettrait de faire rentrer d'autres villages densifiables. Le pays de Brest qui chapote le SCoT l'a accepté, la métropole l'a accepté, nous le défendons pour Plougastel évidemment, si d'autres communes veulent s'investir sur ce sujet ils le peuvent aussi mais ce n'est pas encore gagné. Sur le bâti, aujourd'hui l'une des meilleures manières de ne pas consommer de foncier agricole puisque c'est l'un des objectifs c'est de travailler sur le bâti qui existe. Il ne s'agit pas de faire tout et n'importe quoi et de retaper mais ça c'est le travail de la commission d'urbanisme. Je plaide pour que lorsqu'il y a des dossiers, la souveraineté de la commission d'urbanisme soit respectée, ce qui a toujours été le cas depuis des années, et je ne veux pas que ce soit une administration qui décide quelle grange ou quelle crèche sera restaurée. Ce n'est pas à une administration de décider dans nos hameaux, les mieux placés sont les membres de la commission d'urbanisme. Si nous obtenons la restauration du vieux bâti et qu'elle devient possible, ce n'est pas encore fait mais pour obtenir cela j'ai passé du temps à négocier avec la chambre d'agriculture en direct pour qu'elle reconnaisse la spécificité des villages et hameaux, pour qu'elle reconnaisse le fait que l'agriculture d'aujourd'hui et de demain n'est pas celle d'il y a 50 ou 100 ans, les choses ont évolué, qu'aujourd'hui un agriculteur n'a pas forcément envie d'avoir son hangar agricole au milieu des habitations mais préfère être un peu à l'écart pour une question de tranquillité et facilité de travail et donc il faut le prendre en compte mais ce n'est pas gagné, c'est en discussion c'est en négociation, et une fois, imaginons, que cela soit validé, si nous appliquons strictement les textes, il faudrait lister au bâtiment près les bâtiments qui auraient le droit d'être transformés et les autres. Nos villages sont tellement divers et variés que la commission d'urbanisme doit jouer tout son rôle. Lorsqu'un dossier est déposé, soit il est bon soit il n'est pas bon et c'est le rôle de la commission d'exprimer son souhait sur ce sujet. Le débat est loin d'être fermé, il y aura encore des participations, il va falloir abonder le sujet et il y a un site internet qui est prévu où tout le monde peut faire des propositions sur le SCoT. Aude Burger puis Joël Labat.

Aude BURGER CUZON

Vous placez un grand espoir dans la commission d'urbanisme, c'est gentil mais je ne suis pas sûre que ce soit vraiment son rôle de pouvoir décider quel bâtiment. Personne n'y connaît rien en urbanisme dans la commission.

M. le Maire

Nous voyons si une grange mérite d'être retapée ou pas, nous ne sommes assez grands pour ça, non ?

Aude BURGER CUZON

Il y a plein de paramètres qui rentrent en compte, est-ce que le village est en mesure d'accueillir une habitation en plus ? Donc deux ou trois véhicules en plus parce, est qu'il y a l'assainissement compatible ?

M. le Maire

Et ça c'est le rôle justement la commission avec l'instruction des services mais ce n'est pas aux services de la métropole de nous dire quel bâtiment doit être fait ou pas fait. C'est le message que je veux faire passer, ce sont aux élus de décider sur l'urbanisme et non pas aux services. Ça c'est notre cette position.

Aude BURGER CUZON

Moi je trouve cela délicat.

M. le Maire

Vous avez droit de penser que c'est aux services de décider.

Aude BURGER CUZON

Personne n'a les compétences, effectivement s'appuyer sur l'étude technique des services, très bien mais au contraire je trouve que c'est très subjectif et amener justement des reproches, nous avons autorisé tel ou refusé tel et sur quels critères ? Il faut des critères.

M. le Maire

Quand un dossier est présenté, il doit respecter évidemment, s'il n'y a pas d'assainissement, il n'y a pas de transformation possible, c'est évident.

Aude BURGER CUZON

Quels vont être les critères ? Par exemple au lieu de dire que nous allons décider, il faut d'abord peut être faire une commission de travail sur quels sont les critères qui vont être retenus. Qu'est qui va faire que nous allons décider qu'un bâtiment, ce n'est pas sur le nom du pétitionnaire ou l'endroit, il faut bien se baser sur des éléments concrets.

M. le Maire

La commission, lorsqu'un projet est présenté, le projet va à l'instruction à la métropole qui vérifie en termes technique, si tout va bien, et la commission se prononce sur le sujet. Si une personne retape une longère, que cela ne pose pas de souci dans un hameau ou un village, aujourd'hui ce n'est pas possible.

Aude BURGER CUZON

Nous en avons déjà vu plein des transformations.

M. le Maire

Quand ils sont en zone U. Quand vous êtes en zone qui n'est pas en zone U qui est dans un hameau, cela n'est pas possible. Nous avons signé des avis négatifs encore, parce que tous les avis négatifs vous ne les voyez pas, ce n'est pas possible en zone AH aujourd'hui par exemple, alors c'est très technique, je sais. Demain nous souhaitons que si nous avons du bâti qui a une valeur architecturale que nous puissions effectivement le faire évoluer.

Aude BURGER CUZON

Et donc vous venez juste dire que nous ne voyons pas tous les avis négatifs en commission et vous voulez que nous jugions après sur le tri vous avez déjà fait.

M. le Maire

Les dossiers passent quand ils sont signés négativement et la métropole donne parfois des avis négatifs donc nous disons aux pétitionnaires de ne pas aller plus loin sur leurs dossiers. Quelqu'un qui arrive avec deux murs au lieu de quatre et qu'il n'y a rien, nous leur disons de ne pas aller plus loin, leur dossier n'ira jamais plus loin.

Aude BURGER CUZON

Je suis d'accord au contraire je préfère travailler pour la commune, bien qu'apparemment je n'ai pas le sens du service public, comme on me l'a déjà reproché.

M. le Maire

Je n'ai pas dit ça.

Aude BURGER CUZON

Pardon ?

M. le Maire

Je n'ai pas dit ça.

Aude BURGER CUZON

Si au dernier conseil. Je pense vraiment qu'il faut mettre en place dans la commission une commission de travail sur des critères bien précis, je le suggère. Je voulais juste dire aussi que l'agriculture d'aujourd'hui n'était pas celle d'il y a 100 ans comme vous l'avez dit et j'espère vraiment que celle qui sera en place dans 50 ou 100 ans ne sera pas la même qu'aujourd'hui.

M. le Maire

Elle aura changé je pense aussi, toutes les choses évoluent très vite. Joël Labat.

Joël LABAT

Pour rebondir un peu ce qu'a dit Stéphane, et qui est un petit peu aussi mon combat, c'est au sujet des antennes. Il y avait une position qu'avait été arrêtée vers 2004/2005, nous avons choisi trois sites, nous avons eu l'occasion d'en parler. Je pense que nous avons réussi avoir le consensus de tous les opérateurs Bouygues, France télécom, Orange et puis Sfr. Nous avons même réussi à déloger l'antenne Bouygues et Sfr du château d'eau pour les repositionner ailleurs. Et nous avons appris par presse interposée que la commune avait été condamnée au TA, et j'avais demandé avec vous Monsieur le Maire, à votre première adjointe, et j'en avais également parlé au Dgs, de me fournir, si c'était possible, les mémoires produits par les avocats à la fois de la communes et de Free, le rapport public déjà et le jugement du juge pour savoir s'il y avait des failles éventuellement qui étaient exploitables parce que, je pense, que au niveau de notre commune, au niveau de la métropole, au niveau du pays de Brest, il y aurait des choses à faire quand même pour éviter ce genre de choses. Et là nous avons une solution qui était extrêmement intéressante qui était de dire nous positionnons les sites de sorte qu'il n'y ait aucune habitation dans un rayon de trois cents mètres. C'était le président du Criirem qui m'a dit que si nous obtenions cela, il fallait le signer tout de suite, ce serait parfait. Je pense qu'il faut se battre

pour ça. Je n'ai pas posé de questions écrites parce que j'espérais toujours que dans mon casier j'aurai trouvé les documents promis, mais ça ne saurait tarder, je l'espère. Parce que c'est simplement pour essayer d'apporter une contribution positive pour le coup, parce que nous sommes censés quand même je crois, tous et nous le faisons, travailler pour la commune avec parfois des réflexions, des approches différentes et ça peut être intéressant si nous faisons abstraction effectivement du point de vue d'un certain groupe de personnes, c'est dommage.

M. le Maire

Le rapport sera donné, il n'y a pas de souci. Quand la question a été posée par Joël Labat, nous ne l'avions pas encore reçu, l'information souvent est dans les médias avant même que d'être informé. J'ai découvert aussi dans la presse que nous avions perdu contre Free, je n'avais pas encore eu le résultat. Nous avons une position qui n'a absolument pas bougé sur les deux antennes du Fresq et de la Fontaines blanche. Nous citons là l'exemple de Free qui a gagné face à la commune mais qui gagne dans d'autres communes également, ce n'est pas que Plougastel. Nous avons un autre cas qui est Orange, qui a son antenne au Cleguer. Quand nous avons travaillé avec l'ensemble des opérateurs, nous avons essayé de faire bouger Orange, nous avons eu une fin de non-recevoir qui date et qui continue. Orange est propriétaire de son site et ne veut pas entendre un déplacement sur les autres. Et je dois reconnaître, nous pouvons parler des opérateurs, certains nous pouvons travailler c'est facile, d'autres c'est compliqué, avec Orange c'est compliqué, avec Sfr et Bouygues franchement cela a été constructif et ça l'est toujours c'est à dire qu'aujourd'hui quand ils ont des démarches ils nous informent. Et avec Free, les pires, puisque eux ils nous ont ramené au tribunal sans même prendre un seul rendez-vous, contact avec personne de la commune. J'ai fait savoir à Free que nous n'étions pas opposé à ce qu'ils viennent sur le territoire, mais ils viennent au pas de charge sur toutes les communes, il y a un problème au Relecq Kerhuon également avec Free c'est compliqué, et d'autres communes c'est compliqué aussi parce que c'est une démarche parisienne où ils s'installent de façon à la hussarde sur les territoires des communes. Nous faisons ce que nous pouvons avec les arguments juridiques dont nous disposons mais effectivement ce n'est pas simple mais nous tiendrons la position et nous aurons plus tendance à accompagner les opérateurs qui joueront le jeu que ceux qui ne le joueront pas. Stéphane Le Gall. Nous donnerons le rapport de la commission Abeille.

Stéphane LE GALL

Justement j'allais reparler de la Loi Abeille pour poursuivre ce que disait Joël. Sur la Loi Abeille, en principe le Maire peut demander des mesures donc à différents points s'il estime qu'il peut avoir un certain danger. Pour Orange, je me suis dit que vous aviez sûrement demandé ou quelqu'un avait demandé et j'ai été voir sur le site de l'agence nationale des fréquences, il n'y a pas eu de mesures depuis très longtemps sur Plougastel. Au niveau des antennes d'orange, vous auriez pu demander, nous aurions pu au moins avoir une information là-dessus. Et sur Free avant qu'ils installent il faudra aussi qu'ils donnent leur dossier d'informations avec une estimation de rayonnement, je sais que dans la Loi Abeille nous avons la norme européenne qui peut être plutôt rassurante mais il y a quelques moyens de les embêter au moins légèrement et d'avoir au moins des informations réelles mesurées sur le rayonnement qu'émettent ces différentes antennes.

M. le Maire

Nous avons fait des mesures, nous n'en avons pas fait depuis un moment mais nous pouvons en refaire. Nous pouvons effectivement demander aux opérateurs de refaire des mesures. Il faut aussi prendre un élément en compte, c'est que la grande majorité des habitants nous demande plus de débit, plus de couverture, de lutter contre les zones blanches. Nous sommes souvent dans

un débat qui peut paraître paradoxal c'est à dire que là nous parlons des antennes mais les habitants disent "pourquoi dans mon village je ne capte tel ou tel opérateur, je paie des impôts sur la commune, j'ai le droit de choisir mon opérateur et d'être couvert, comment se fait-il que je ne sois pas couvert ? Que faites-vous ?" donc il faut prendre en compte l'ensemble, nous ne sommes pas contre les opérateurs mais effectivement s'ils travaillaient de façon intelligente, ce serait plus simple pour tout le monde. Bien, je clos le conseil municipal, prochain conseil le 21 décembre, merci.